

**638<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du mardi 14 décembre 2004

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 6 OCTOBRE 2006 (N° 7.776)

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

## SOMMAIRE

---

- I. DEPOT DE TROIS PROJETS DE LOI (p. 1408).
- II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2005 (suite) :
  - Débat Général (p. 1409) :
  - 1) - Recettes (p. 1424).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2004**

—  
**Séance publique**  
**du mardi 14 décembre 2004**  
—

*Sont présents* : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National; M. Claude BOISSON, Vice-Président; M. Bruno BLANCHY; Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—

*Absents excusés* : MM. Alexandre BORDERO, Henry REY, Jacques RIT, Conseillers Nationaux.

—

*Assistent à la séance* : S.E. M. Patrick LECLERCO, Ministre d'Etat; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; M. Gilles TONELLI, Secrétaire Général du Ministère d'Etat; Mme Sophie THEVENOUX, Directeur du Budget et du Trésor.

—

M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National; M. Olivier PASTORELLI, Administrateur, assurent le secrétariat.

—

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

—

**M. le Président.**- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je tiens tout d'abord à excuser pour leur absence ce soir, trois de nos collègues qui ne peuvent être parmi nous, MM. Henry REY, Alexandre BORDERO et Jacques RIT.

**I.  
DEPOT DE TROIS PROJETS DE LOI**

En vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, je dois, pour commencer cette séance, procéder à l'annonce de trois projets de loi qui ont été déposés aujourd'hui sur le Bureau de notre Assemblée.

Il s'agit de :

1. *Projet de loi, n° 789, sur le dépôt légal.*

Texte attendu, notamment, pour protéger notre patrimoine culturel, par définition, je propose de le renvoyer devant la Commission de la Culture de notre Assemblée, pour son examen.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission de la Culture.

(Renvoyé).

2. *Projet de loi, n° 790, relative à la motivation des actes administratifs.*

Ô combien important, c'est un engagement pris, notamment, par la Principauté devant le Conseil de l'Europe. Je propose, compte tenu de sa nature, de le renvoyer devant la Commission de Législation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission de Législation.

(Renvoyé).

3. *Projet de loi, n° 791, relatif à la transmission de la nationalité par les mères ayant opté en vertu des dispositions de l'article 3 de la loi n° 572 du 18 novembre 1952 abrogé.*

Je vous rappelle que nous avons, avec Mme Catherine FAUTRIER, déposé une proposition de loi en ce sens, votée par notre Assemblée, et que c'est également un texte très attendu par le Conseil National. Il me semble évident que nous le renvoyions devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, et lui aussi sera évidemment examiné en priorité puisqu'il reprend en grande partie la proposition de loi votée par notre Assemblée.

*(Renvoyé).*

## II.

### EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT DE L'EXERCICE 2005

Nous allons à présent reprendre l'examen du Budget Primitif 2005, là où nous l'avons arrêté hier soir, c'est à dire à la discussion générale, après la lecture du rapport de la Commission des Finances, notamment, et la réponse de M. le Ministre d'Etat.

Je vais donc à présent donner la parole à tous les Conseillers Nationaux qui souhaitent s'exprimer, avant que nous ouvrons les débats et les votes du Budget, article par article.

Je vais d'abord donner la parole à M. le Rapporteur de la loi de budget et ensuite à M. le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, puis à M. le Vice-Président, qui a souhaité aussi s'exprimer.

Nous écoutons d'abord Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, suite à votre réponse à mon rapport concernant le Budget Primitif 2005, je constate un changement de ton et d'attitude du Gouvernement que l'on ne peut que saluer avec satisfaction. Ce changement récompense les efforts que la majorité du Conseil National a déployés depuis son élection pour vous convaincre que la concertation et la recherche du consensus dans le respect des prérogatives institutionnelles de chacun sont les méthodes à privilégier pour aboutir à la réalisation de notre objectif commun qui est, je n'en doute pas, la satisfaction des besoins légitimes et prioritaires de nos compatriotes. Besoins qu'ils ont largement exprimés en plébiscitant le programme de notre majorité.

Si certains semblent regretter les affrontements critiques et virulents, je suis et j'ai toujours été persuadé que des rapports apaisés entre nous bénéficiaient au bon

fonctionnement de nos Institutions et donc à l'ensemble du pays et de la population.

Tout cela n'est pas le fruit d'un quelconque marchandage comme d'aucuns osent l'écrire, mais la prise en compte par le Gouvernement du programme défendu par la majorité du Conseil National.

Nous n'avons pas changé d'objectif, ni de stratégie, n'en déplaise à ceux qui nous trouvent trop fermes ou trop conciliants. Nous sommes cohérents. Quand le Gouvernement répond aux attentes des Monégasques, relayées par notre Assemblée, nous le reconnaissons et disons notre satisfaction. Lorsqu'il fait la sourde oreille, nous réagissons fermement pour faire entendre notre position. C'est ce que j'appellerais une cohérence sereine.

Si demain le climat changeait à nouveau, la fermeté remplacerait la conciliation, mais je ne doute pas que ces débats seront l'occasion pour le Gouvernement de confirmer qu'il s'applique sincèrement à satisfaire les besoins prioritaires des Monégasques dans l'intérêt général.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur. Si le Gouvernement ne souhaite pas s'exprimer à ce stade, je continue le tour de parole.

La parole est maintenant au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur PALMARO.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je répondrai brièvement en deux points. Premièrement, quelques mots sur le budget et ensuite, quelques mots sur l'urbanisation en mer.

Premièrement, Monsieur le Ministre, je reconnais que votre rapport présente des avancées et des intentions d'avancer aussi bien en matière sociale que s'agissant du logement, priorité nationale. Autant de réponses à nos demandes pour les Monégasques, que nous formulons depuis 2003 ; je ne les listerai pas ici car mes collègues le feront certainement dans quelques instants.

Cependant je dois dire que si vous annoncez certaines avancées en indiquant la période, voire la date, où elles se concrétiseront pour les Monégasques – et c'est très bien – vous présentez aussi des objectifs du Gouvernement pour réponse à notre demande, sans définir quand les Monégasques pourront en bénéficier. Les expressions comme : « le Gouvernement espère être en mesure de mener à bien telle ou telle action », sans vouloir vous faire un quelconque procès d'intention, ne sont tout de même pas très rassurantes. Ou bien encore

le projet de loi pour la SARL est « envisagé » pour telle période : envisager, pour moi, est assez différent d'engager et cela interroge.

Un autre point. En ce qui concerne le C.H.P.G. – c'est vrai, je ne suis pas médecin et je ne travaille pas à l'Hôpital – j'ai une frustration : elle porte sur l'absence, comme je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, d'un plan général de l'évolution projetée pour l'hôpital. Nous avons reçu un document mais il comporte un manque d'information et/ou des imprécisions. Ce que nous n'avons pas clairement, c'est par exemple, quelles sont les orientations stratégiques? Y-a-t-il des répartitions concernant les pathologies avec les hôpitaux voisins? Si oui, quelles sont-elles? Ce n'est pas un C.H.U., mais y a-t-il de l'enseignement et de la recherche? Quelles sont les dépendances avec le système de santé français, etc...? Comme pour les orientations stratégiques, les grands objectifs de qualité, de coût, d'investissement, lesquels sont-ils? De même, l'inventaire des travaux à faire, leur agencement dans le temps, c'est-à-dire le planning des réalisations globales. Aussi, les différents coûts estimés et bien sûr le coût global des travaux.

Pour être bref, je préciserai simplement que cela relève aussi de la transparence et nous serions alors mieux à même de comprendre la cohérence d'ensemble de ce dossier extrêmement important et ainsi de pouvoir nous exprimer en toute connaissance de cause.

J'en viens au second point, l'urbanisation en mer, que j'ai présentée hier.

Tout d'abord, je constate avec plaisir que le Conseiller de Gouvernement pour les Finances a précisé que l'urbanisation en mer a été et sera la pierre angulaire du développement économique de la Principauté. Je m'en réjouis et je ne peux que partager l'avis de M. le Conseiller sur l'orientation stratégique choisie. C'est donc bien là que réside l'atout maître de la prospérité à venir de la Principauté. Sur le plan technique, comme je l'ai dit, les experts confirment que c'est techniquement possible; sur le plan financier c'est par ailleurs financièrement supportable, et bien sûr, je ne mets pas en cause la notion d'emphytéose. Je constate qu'il y a une convergence avec le Gouvernement.

Le dernier point est l'urgence. Paradoxalement pour un projet à réaliser sur 20 ou 30 ans, un observateur non avisé pourrait considérer qu'il n'y a pas urgence. La réalité est tout le contraire. Si l'objectif d'un projet est de profiter des avantages et des bénéfices qu'il procure à sa terminaison, alors plus son délai de réalisation est grand, plus il est urgent de le lancer. Et je conclurai donc comme hier : ce projet est déjà notre ardente obligation. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Président PALMARO.

La parole est à présent à Monsieur le Vice-Président Claude BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Il y a tant de réponses favorables du Gouvernement à nos attentes que j'aurais tendance à dire n'est-ce pas trop beau pour être vrai? En fait, il ne s'agit pas seulement d'un principe de confiance mais de s'entendre sur le contenu et la manière dont les objectifs seront réalisés. Indépendamment des sujets pour lesquels des réponses précises et favorables ont été données par le Gouvernement, il y a quelques domaines qui méritent des éclaircissements et des approfondissements pendant ces débats.

Messieurs les Membres du Gouvernement, ne vous étonnez pas si pendant ces séances publiques, je pose des questions sur des sujets pour lesquels vous avez déjà apporté des réponses en séance privée, car je pense qu'il est important, dans un souci de communication au public, grâce à la presse, au Journal Officiel et à Internet, que vous puissiez donner les commentaires et les informations les plus récentes à l'occasion de ces séances publiques.

Sur les sujets où persistent des divergences entre Gouvernement et Conseil National, j'espère des explications claires et des positions, positives ou négatives, mais pas ambivalentes ou relevant du non-dit ou de la langue de bois; ce n'est que sur une base saine que peut s'instaurer un débat contradictoire constructif.

Compte tenu du projet d'élargissement du Gouvernement, je ne puis que considérer, dans un esprit de continuité, que les positions prises, par chaque Conseiller seront celles du Gouvernement et pas seulement de son Département.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur BOISSON.

Nous continuons le tour de parole. C'est Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET qui va s'exprimer.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Hier soir, j'ai écouté avec attention le rapport de la Commission des Finances sur le Budget Primitif 2005, mais surtout, j'ai enregistré votre réponse, Monsieur le Ministre.

Si je n'en suis pas totalement surpris, j'en suis en tout cas pleinement satisfait. Cette satisfaction, je l'exprimerai maintenant au nom des élus du groupe de l'Union pour la Principauté (UP), qui détiennent 13 des 24 sièges de cette Assemblée, donc la majorité absolue.

Nous avons bien compris l'état d'esprit qui a guidé la réflexion du Gouvernement et son message : à situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. J'ajouterai pour ma part : à demande légitime, réponse légitime. Les deux affirmations se complètent d'ailleurs.

C'est en tenant compte de l'état d'esprit manifesté par le Gouvernement dans sa réponse, tout comme des engagements de notre programme, que nous avons établi les « avancées indispensables » dont la mise en œuvre devrait nous conduire à l'approbation du budget qui nous est présenté.

Ces avancées ne sont pas un catalogue de conditions ; elles traduisent simplement notre détermination à obtenir du Gouvernement le respect vérifiable d'engagements conformes à notre programme avant d'accorder notre vote. Le principe est simple, le vote est acquis si l'ensemble des avancées est accepté par le Gouvernement.

Pour commencer, comment ne pas revenir sur le vote du projet de loi n° 776, qui vient d'arrêter le compte à rebours de la loi n° 1.235, sans vous dire qu'il aurait figuré en tête de liste de ces avancées. Aujourd'hui, ce vote est acquis ; qu'il me soit permis une fois de plus de m'en réjouir en réaffirmant, après notre Président, qu'il s'agit d'une grande victoire pour Monaco.

Que nous reste-t-il donc ?

Eh bien tout d'abord, la confirmation de la construction de 836 logements domaniaux avant fin 2007.

Le Gouvernement s'est engagé fermement sur ce nombre et à 1.000 logements sur 6 ans. Cet engagement ne doit être soumis à aucune condition d'échange ou de désaffectation, pas plus qu'aux aléas de conventions particulières ou personnelles avec les promoteurs. Il incombe au Gouvernement de trouver des solutions alternatives pour respecter le programme sur lequel il s'est engagé.

Je crois que nous sommes bien d'accord là-dessus.

Le deuxième point est la priorité nationale. La priorité est, en principe, un droit établi par des lois ou des règlements, de passer avant les autres, à compétences égales bien sûr. A Monaco, et pour les Monégasques, c'est surtout un droit constitutionnel.

Pour l'embauchage, nous voulons l'application rigoureuse de la loi et la fin de cet ostracisme anti-

monégasque par une vraie politique d'incitation à l'embauche. Il doit s'agir d'une mesure forte, comme l'a dit le Rapporteur de la Commission des Finances. Elle doit s'appliquer durant les deux premières années d'engagement d'un Monégasque.

Ensuite, celui-ci ayant fait ses preuves, sa situation sera identique à celle des autres salariés. C'est en quoi il ne s'agit pas de créer une catégorie spécifique au sein de la population active.

Le troisième point concerne les retraites. La mise en place du dispositif d'allocation de résidence pour les retraités du C.H.P.G. et des mesures d'aide compensatoire de la cotisation CAMTI pour les retraités de la CARTI nous satisfait.

Le Gouvernement doit nous préciser que cette mesure compensatoire, concernant la CARTI n'est soumise à aucun critère, notamment, au regard des revenus dont les intéressés pourraient disposer par ailleurs.

Le quatrième point concerne la paix sociale à la S.B.M..

Il n'y a plus de délais pour régler le conflit social sur les bas salaires de la S.B.M.. Les hauts dirigeants de cette société, ceux qui éclairent de leurs informations la Commission mixte, se sont-ils demandés quel genre de cadeaux ils feraient à leurs enfants pour Noël, avec un salaire mensuel de 1.200 euro ?

Le Gouvernement affirme partager nos préoccupations, ce qui est très bien. Cependant, il ne nous a pas donné les assurances explicites que nous souhaitons, à savoir qu'il veillerait à ce que les décisions du Conseil d'Administration de la S.B.M. ne puissent aller à l'encontre de la paix sociale, bien extrêmement précieux à divers titres.

Le cinquième point concerne l'Automobile Club de Monaco.

Personnellement passionné de sport automobile et membre de cette association depuis 1979, je pense pouvoir en parler librement, sans être taxé de vouloir la fin des épreuves sportives automobiles en Principauté. Au contraire, notre demande renouvelée vise à faire taire les rumeurs qui courent par l'instauration de règles claires pour l'attribution des marchés et contrats passés par cette association. Le Gouvernement nous a annoncé un certain nombre de mesures pour l'avenir. Nous en avons pris acte.

Nous souhaitons, en tout cas, être rendus destinataires de la convention que l'Etat envisage de conclure avec l'A.C.M., qui pourrait être un premier pas vers la clarification des méthodes de gestion employées par cette association.

Néanmoins, nous persistons à considérer que le refus du Gouvernement de nous communiquer l'audit établi par la Commission Supérieure des Comptes n'est pas acceptable. C'est grâce au Conseil National, qui critiquait le manque de transparence de l'A.C.M., que cet audit a été établi. Et il ne nous est pas communiqué! On est encore loin de la vraie transparence... et c'est pourquoi j'inviterai mes collègues à marquer leur désapprobation lors du vote de la subvention de l'A.C.M., à moins que le Gouvernement n'ait enfin décidé de nous remettre l'audit que nous attendons.

En ce qui concerne le C.H.P.G., l'achèvement du « service porte », avant la fin 2005 correspond à nos attentes et aux engagements pris par le Gouvernement au moment du vote de la loi de déclassement IM<sup>2</sup>S; nous serons attentifs au respect des délais.

Quant à la restructuration de l'hôpital sur la base du scénario 5, il semble que nos points de vue divergent sur la nécessité de l'extension sud. Indispensable ou superflue, nous en jugerons à l'occasion de la Commission des Grands Travaux.

Au Cap Fleuri II enfin, nous aurions souhaité que la livraison du bâtiment provisoire du 5-7 avenue du Port puisse avoir lieu avant 2006; nous comprenons néanmoins les raisons de ce délai et souhaitons la poursuite des discussions en vue de l'acquisition de ces terrains, comme le Gouvernement s'y est engagé.

Il est essentiel, dans ce contexte, que débutent au plus tôt les études de réhabilitation du Cap II, afin que les travaux puissent effectivement commencer dès le départ provisoire des pensionnaires.

Vous connaissez maintenant de manière exhaustive les avancées indispensables que nous attendons pour l'année 2005.

Par votre réponse au rapport de la Commission des Finances, Monsieur le Ministre, vous avez installé un dialogue constructif qui nous a touchés, mais pas coulés. Il me reste à souhaiter que la bonne atmosphère que nous constatons persiste jusqu'à la fin des débats budgétaires et qu'il n'y ait pas de fausses notes.

J'espère que les réponses du Gouvernement au fil des débats apporteront les informations complémentaires attendues et iront dans le sens positif que nous espérons. Si tel est le cas, les 13 élus de l'Union pour la Principauté se prononceront en faveur de ce projet de budget. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur SPILLOTIS-SAUQUET.  
Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

**M. Claude CELLARIO.-** Monsieur le Ministre, votre rapport m'a interpellé, et je répondrai sur un point particulier qui concerne la page 2 : le recours au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Depuis 2 ans, la situation économique de la Principauté de Monaco et les recettes de l'Etat n'ont pas été à la hauteur des espoirs attendus, malgré une embellie à la fin du deuxième semestre de cette année 2004. Le Budget que le Gouvernement soumet à notre vote est déficitaire d'un montant de 117 M€.

Depuis 1989 jusqu'en 2001, c'est-à-dire sur 13 exercices budgétaires, les montants de l'Etat ont été excédentaires d'un montant de 341 M€. Ils sont seulement déficitaires sur deux exercices, 1995 et 1996 de 27 M€. Ainsi, durant ces 13 dernières années, au fil des ans pendant cette longue période où la prospérité de l'Etat était assurée, le Fonds de Réserve Constitutionnel a vu son capital augmenté de 314 M€ et il s'est en plus enrichi de revenus substantiels tirés de placements judicieux.

Une question vient tout de suite à l'esprit. Doit-on continuer à faire fructifier ce capital, sans jamais y toucher ou au contraire, doit-on avoir le courage et l'audace de l'utiliser quand les enjeux s'en font sentir?

En fait, malgré les difficultés conjoncturelles de l'économie mondiale, nous voyons bien que l'Etat monégasque a en réserve des moyens financiers. De surcroît, l'Etat n'a pas de dettes extérieures, situation extrêmement enviable. Aussi, tant que le Fonds de Réserve Constitutionnel rapportera chaque année des revenus substantiels du produit des placements en valeurs immobilières, vous pourrez vous permettre d'avoir des déficits budgétaires à condition qu'ils servent une politique dynamique et ambitieuse pour financer des opérations d'investissement et de rayonnement dont la Principauté de Monaco a besoin pour son développement futur. Cette manière de gérer le budget de l'Etat, pour moi, n'a rien d'exceptionnel. Lorsque vous engagez un programme de construction de logements domaniaux, suite à une demande pressante du Conseil National qui en a fait sa priorité, il n'y a rien d'extraordinaire à utiliser ces revenus pour financer ces programmes, surtout lorsque l'urgence l'impose.

Rappelons que ce programme représente l'effort social que nous devons témoigner à nos compatriotes pour qu'ils puissent se loger chez eux, en Principauté. Cela permettra, au bout du compte, d'augmenter le patrimoine de l'Etat. De plus, la construction d'infrastructures permettra d'accueillir dans de bonnes conditions, tous les investisseurs potentiels qui font confiance au développement économique de notre Principauté.

Malgré les recettes insuffisantes, ces revenus permettront de répondre à des dépenses nécessaires à l'avenir de Monaco, mais cela suppose que vous ayez une gestion rigoureuse de ces revenus. Voilà pourquoi je suis d'accord sur le montant qu'il représente, par rapport au capital du Fonds. Cette vision des choses doit aussi vous obliger à maîtriser les dépenses de fonctionnement de l'Etat et à rechercher de nouvelles recettes pour son budget. Si vous avez réussi la maîtrise des dépenses du personnel de votre Administration qui n'augmente que de 2 %, ce qui montre d'ailleurs que le budget reste sain malgré le déficit, beaucoup reste à faire en ce qui concerne les dépenses d'équipement. J'y reviendrai plus tard dans la discussion budgétaire.

Quant aux dépenses sociales et culturelles, vous êtes obligés de faire des choix judicieux pour savoir ce qui sera bon pour l'image de la Principauté et là, des efforts supplémentaires sont encore à faire.

Enfin, pour ce qui concerne les nouvelles recettes, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut rechercher des entreprises à haute valeur ajoutée. Mais il vous faut améliorer la procédure permettant l'installation d'activités commerciales car les délais sont encore trop longs, les tracasseries administratives trop nombreuses et cela décourage. Si la mise en ligne sur Internet des formulaires de création d'entreprises va dans le bon sens, beaucoup de travail reste à accomplir car des améliorations importantes sont attendues de votre part dans ce domaine.

En conclusion, je vous dirai : ayez de l'audace pour gérer de manière moderne les finances de l'Etat ! Vous avez un atout formidable entre vos mains, ne le laissez pas de côté. L'utilisation rigoureuse des placements du Fonds de Réserve Constitutionnel, combinée à la recherche de nouvelles recettes pour atteindre l'équilibre budgétaire, voilà peut-être la formule magique qui rendra dans un avenir proche, une nouvelle prospérité à notre chère Principauté.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CELLARIO.

La parole est à présent à Madame Michèle DITLOT.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers.

Convaincue de la nécessité d'une coopération étroite avec le Gouvernement, je n'ai pas une question à vous soumettre, ni bien évidemment une recommandation à vous faire, mais ce sont deux souhaits que je formule, la période étant, me semble-t-il bien choisie ! Voici deux

pistes de réflexion très distinctes qui pourraient être sources d'économie pour notre pays.

Mon premier vœu concerne la bonne marche des Services administratifs. Il vise à œuvrer à une meilleure organisation de notre Administration.

Je ne suis pas sans savoir que l'action de votre Gouvernement a déjà permis de lever une certaine rigidité dans le fonctionnement des Services de l'Administration, contribuant ainsi à faciliter une meilleure gestion du budget, au demeurant de plus en plus ajusté.

Ainsi les achats superflus qui se réalisaient trop souvent dans la hâte, en fin d'année pour épuiser les crédits, ont été limités depuis que vous avez autorisé le report de ces crédits sur le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivante.

Néanmoins, il faudrait accorder encore plus de souplesse aux services, afin qu'ils gèrent au mieux, une ligne budgétaire d'une année vers la suivante. Pour être plus claire, je prendrai un exemple : en fin d'année, certains devis attendus concernant de petits équipements, par exemple informatiques, arrivent tardivement et sont acceptés dans l'urgence, alors même qu'ils ne sont pas satisfaisants, au risque dans le cas contraire de faire totalement perdre au service le crédit engagé correspondant au devis. Pourquoi imposer une annuité budgétaire à des systèmes de fonctionnement qui ne peuvent pas se boucler sur un an ?

L'idéal eût été le report de crédit, mais chacun sait que ce report n'est possible que pour les dépenses d'équipement et d'investissement inscrits au chapitre 7 du budget. Mais quand il s'agit de petits équipements, ne pourrait-on pas également l'envisager ?

Sur un autre point, le Gouvernement pourrait initier une démarche de qualité visant à établir davantage de liens entre les Services de l'Administration en précisant plus clairement les prérogatives de chacun d'entre eux et en facilitant leur concertation par un allègement des procédures. Ces réformes contribueraient à gommer toute analyse contentieuse entre deux services et feraient gagner du temps aux usagers souvent déstabilisés par un organigramme complexe et rebutant.

En ces temps où les audits sont de mise, pourquoi la haute Administration n'en diligenterait-elle pas un qui pourrait apporter de fructueuses solutions et améliorer la performance du service par rapport aux usagers ?

Enfin pour clore ce premier point essentiellement administratif, j'ajouterai que les futurs départs en retraite étant connus à l'avance, cette information devrait être donnée aux orientateurs des établissements scolaires afin qu'ils informent les futurs bacheliers monégasques des

possibilités offertes par l'Administration dans un futur proche; Cela permettrait aux jeunes nationaux intéressés de cibler au mieux leurs orientations universitaires en fonction des postes à pourvoir ultérieurement.

Revenant maintenant à la mission qui m'a été confiée au sein de cette Haute Assemblée, mon second propos sera bien évidemment d'ordre culturel.

Afin de projeter la Principauté sous les feux de l'actualité internationale et de lui donner encore plus d'arguments pour attirer et fidéliser une clientèle aisée, sont organisées des manifestations de grand prix – sans mauvais jeu de mot –. On le fait beaucoup dans le domaine culturel et je salue au passage les expositions flamboyantes du Grimaldi Forum, les Ballets de Monte-Carlo, les prestations de l'Orchestre Philharmonique etc..., la liste est longue.

Mais cette politique de prestige suscite des innovations et même des convoitises; et l'on assiste à une escalade de propositions plus ambitieuses, plus audacieuses les unes que les autres dont le but n'est pas toujours de magnifier la Principauté mais plutôt de flatter un ego surdimensionné. Ces projets trouvent souvent en Principauté un écho favorable à leur réalisation qui engloutira des sommes prodigieuses sans retour même indirect sur investissement.

Il ne faut pas oublier que la notoriété d'un homme de l'art n'est pas un gage de succès de son entreprise.

Vous disiez récemment, Monsieur le Ministre d'Etat, et je vous cite : « le déficit du budget n'est pas la norme, il ne faut pas s'en accommoder ».

Il est de notre devoir, en tant que responsables des deniers de l'Etat, d'éviter toute dérive grande ou petite et c'est pour cela que je recommande de limiter une certaine frénésie culturelle, lorsque le terme de culture n'est qu'un prétexte à la réalisation d'une ambition strictement personnelle.

En ces temps d'austérité budgétaire, il nous faut traquer et débusquer la gabegie dans tous les secteurs en sachant, par exemple, se limiter à des événements qui remportent du succès, ce qui nous permettrait de mieux gérer un calendrier chargé en manifestations qui se déroulent souvent le même jour, en même temps.

Enfin, une toute petite partie de ces économies qui restent encore à faire, pourrait venir en aide, de façon ciblée aux artistes monégasques, par exemple :

- en leur facilitant l'accès à des studios d'enregistrement,
- en les faisant participer à des expositions,
- en les associant systématiquement aux manifestations culturelles populaires qui, faut-il le rappeler, font appel le plus souvent à des artistes étrangers sans tenir compte de notre propre patrimoine humain.

Je fonde beaucoup d'espoir sur l'Annuaire des artistes de Monaco réalisé à l'initiative de la nouvelle majorité de notre Parlement, fruit d'une collaboration entre la Commission de la Culture du Conseil National et la Direction des Affaires Culturelles.

J'espère qu'il remplira sa mission initiale en permettant aux artistes monégasques de mieux se faire connaître et que les entités culturelles de Monaco s'en serviront pour faire plus souvent appel à eux.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Je vous remercie Madame DITLOT.

Qui demande maintenant la parole dans le cadre de cette discussion générale? Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures, Jean-Charles GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues.

Mon Collègue, M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET, a énoncé les avancées minimales attendues qui détermineront le vote des élus de l'Union pour la Principauté sur le projet de Budget Primitif 2005.

Les déclarations formulées par Monsieur le Ministre d'Etat hier soir à l'occasion de l'ouverture des discussions budgétaires apportent d'ores et déjà un certain nombre d'éléments encourageants, mais ceux-ci devront être complétés au cours de nos débats si le Gouvernement tient à un vote favorable. Je tiens à revenir brièvement sur l'une de ces avancées minimales que nous attendons et qui me tient particulièrement à cœur : il s'agit de la réfection du Cap Fleuri II et du transfert temporaire de ses pensionnaires pendant la durée des travaux.

Je vous rappelle que M. le Conseiller pour l'Intérieur avait lui-même qualifié la situation du Cap II de « honte humaine », dans le cadre des débats budgétaires de décembre 2003, et que l'état de délabrement du bâtiment devait conduire au relogement très rapide des occupants.

Cela est d'autant plus vrai que les services de sécurité départementaux français ont manifesté la plus grande inquiétude quant à la poursuite de l'occupation du bâtiment; il s'agissait donc d'une urgence avérée!

Le Gouvernement est informé depuis 2001 d'une étude de faisabilité portant tout à la fois sur le Cap Fleuri I et sur le Cap Fleuri II. Des solutions concrètes ont été proposées. Or il a fallu attendre hier soir, soit une durée de 4 années, pour que le Gouvernement nous annonce,



enfin, sa décision de restructurer le Cap II et de réaliser un bâtiment sur le site des 5-7 avenue du Port pour héberger les pensionnaires. En outre, le Gouvernement nous a annoncé que les contraintes techniques ne permettraient pas un achèvement du bâtiment avant mai 2006. Voilà pourtant des mois que nous, les élus des Monégasques, appelons l'attention du Gouvernement sur l'urgence de ce dossier !

Si j'accueille avec satisfaction la décision du Gouvernement, intervenue sur la base du travail continu et de la détermination des élus du groupe U.P.M., je dois quand même regretter le retard pris dans ce dossier alors que, par ailleurs, le Gouvernement a démontré un zèle certain pour financer à coups de millions les tribunes de l'Automobile Club (en 2004 les crédits de l'A.C.M. sont passés de 7.795.000 € à 11.316.000 €), bien que les spectateurs aient eux baissé de 25 %. Ou la réfection de l'Opéra, dont les travaux sont déjà en dépassement de 10 M€. Ou encore le Monaco Dance Forum, subventionné à hauteur de 2,286 M€, soit plus que le budget du Conseil National.

Alors certes, les signes qui sont donnés sont encourageants et je souhaite vivement que le traitement qui sera réservé à nos aînés soit en harmonie avec le luxe de moyens que l'on consacre aux autres projets et j'ose espérer que le Gouvernement fera diligence, pour que l'opération du Cap II se déroule dans les délais annoncés. Je souhaite aussi qu'il fasse preuve d'efficacité pour que les négociations en vue de l'achat du site de l'avenue du Port puissent aboutir au plus tôt.

En ce qui nous concerne, nous resterons vigilants sur le respect de ses engagements. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur GARDETTO. La parole est maintenant à Monsieur Bernard MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Je vous remercie Monsieur le Président.

Hier dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances vous avez, Monsieur le Ministre d'Etat, annoncé un grand nombre d'avancées prouvant que le Conseil National avait été entendu, ce dont je me félicite. J'attends cependant de ces débats plus que des accords de principe sur des sujets où les discussions n'ont même pas commencé.

Aujourd'hui, force est de constater que si sur certains sujets, et ce dans tous les domaines, cette concertation a plutôt bien fonctionné, il y a, pour des raisons inconnues et quelques peu obscures à mes yeux, des sujets où il semble naturel au Gouvernement de décider seul, sans concertation, *a priori* ou *a posteriori*, et donc de mettre le

Conseil National devant le fait accompli sur des sujets relevant de sa compétence.

Et le Gouvernement de s'étonner des réactions parfois vives des élus !

Loin de moi l'idée de vouloir gouverner à la place du Gouvernement.

Chacun à sa place et les Monégasques seront bien gouvernés.

Lors de l'étude du Budget Primitif 2004, il paraissait indispensable de constater les inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation du programme U.P.M.

Au vu des nombreuses Commissions Plénières d'Etude et des séances privées avec le Gouvernement, l'enjeu du budget 2005 est la continuation de ces inscriptions budgétaires, nécessaires mais pas suffisantes, mais également le suivi des programmes de construction pour respecter le nombre et les délais de réalisation des logements pour les Monégasques et surtout l'indispensable adaptation de ces mêmes programmes.

En effet, et comme à l'habitude, des changements ont eu lieu. La remise, le 9 décembre, au Conseil National du rapport modifié de présentation du programme triennal d'équipement en est la preuve vivante.

Par exemple, le fait de faire appel à la maîtrise d'ouvrage déléguée a permis d'optimiser certains programmes et d'obtenir plus d'appartements.

En revanche, les études des services du Gouvernement, dans certains cas, ont été revues à la baisse devant l'impossibilité de réaliser ou de respecter les programmes pour des raisons techniques ou autres, rendant les délais prévus irréalisables.

Sont venus s'ajouter à cette situation préoccupante des échanges de terrains domaniaux nécessitant des lois de déclassement contre des immeubles bâtis ou à bâtir, comme le Club des Jeunes, le prêt de terrain pour la remise à niveau du Cap II ou du Cap I, on ne sait plus, etc...

Durant cette recherche du consensus avec le Gouvernement, le souci constant des élus de la majorité et en particulier de l'U.N.A.M. a été :

- Que le nombre des appartements soit, au final, le nombre promis par le Gouvernement en séance publique l'année dernière et annexé à la loi de budget.
- Que les échanges de terrains soient équitables et que les différents intérêts engagés respectent un réel équilibre entre les parties.
- Que le Gouvernement tienne ses engagements, un des plus importants étant les délais de construction pour le nombre de logements promis.

Autre point que je souhaite aborder : lors de la conférence de presse de novembre 2004, le Gouvernement a publiquement annoncé le prochain élargissement qui va enfin permettre, entre autres, la séparation du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales.

Tout ce qui peut amener le Gouvernement à être plus efficace pour le bien du pays est une avancée positive dont tout le monde se réjouit.

Sans vouloir faire un procès d'intention au Gouvernement, je ne retrouve aucune inscription de cet élargissement dans les chapitres que nous devons voter. Pas plus d'ailleurs que la répartition des différents Services dans les Départements.

La presse locale nous apprend, avec un certain humour, que l'hôpital dépendra des Affaires Sociales, en prévenant le futur Conseiller de Gouvernement de l'intérêt que le Conseil National porte à ce sujet.

Si je me réfère à l'article 37 de la Constitution, je constate que le budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de la Principauté. Quant à l'article 72 de cette même Constitution, il indique que le budget est voté chapitre par chapitre. Les virements d'un chapitre à l'autre sont interdits, sauf dans les cas autorisés par la loi.

Ce soir, alors que débutent les séances publiques, je dois avouer mon trouble devant la nécessité de voter lundi prochain le Budget Primitif, sans être totalement informé.

Un début d'information nous a été remis hier soir avec la révision de la nomenclature des moyens des Services, fascicule de préfiguration.

Je demande au Gouvernement de produire d'ici au vote de lundi prochain les éléments budgétaires et les organigrammes concernant cet élargissement pour éviter, une fois de plus, que le Parlement ne soit qu'une chambre d'enregistrement.

En effet, à ce jour, nous ne sommes saisis de rien.

Si le Gouvernement ne peut pas nous apporter ces éléments, j'attends au minimum l'engagement ferme et clair de nous saisir, avant la mise en pratique de cet élargissement.

En effet, il me semble évident que le Gouvernement doit saisir cette occasion unique, due à l'entrée de Monaco au Conseil de l'Europe, pour commencer la nécessaire modernisation de l'appareil de l'Etat afin d'affronter les défis du III<sup>ème</sup> millénaire.

Cette chance unique doit être saisie, même et surtout si cela est difficile, pour moderniser l'appareil de l'Etat car à quoi cela sert d'avoir un Prince visionnaire pour son

Pays, si son Gouvernement ne se donne pas les moyens de répondre à cette vision moderne de l'avenir ?

Les dinosaures ont disparu car ils n'ont pas su s'adapter. Nous ne commettrons pas la même erreur.

Autre sujet de totale incompréhension entre les Monégasques, les élus et le Gouvernement : la priorité d'emploi des Monégasques.

Relisez les interventions récurrentes de mes collègues, unanimes pour réclamer l'application de la loi et uniquement la loi.

C'est-à-dire qu'à compétence et niveau d'étude équivalent, le candidat monégasque doit être choisi, ce qui ne veut pas dire que la nationalité monégasque équivaut à un diplôme, à un dû, à du piston. Rappelons que les règles du licenciement s'appliquent aux Monégasques comme à tous les salariés.

Plus récemment lors du Rectificatif 2004, je me suis fait tancer par un Conseiller de Gouvernement sur ce sujet et je remercie le Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du Conseil National d'avoir repris ce thème dans le rapport.

L'article 25 de la Constitution indique que la liberté du travail est garantie. Son exercice est réglementé par la loi. La priorité est assurée aux Monégasques pour l'accession aux emplois publics et privés, dans les conditions prévues par la loi ou les conventions internationales. La loi sur l'emploi le rappelle clairement.

Après d'âpres et difficiles négociations, la Principauté parlant d'une seule voix au sein de toutes ses Institutions, a réussi à faire admettre au Conseil de l'Europe ses spécificités notamment au niveau de la priorité de l'emploi.

Sur ce sujet, l'attitude du Gouvernement est inacceptable et méprisante, elle mériterait un vote unanime négatif.

Le Gouvernement doit impérativement apporter des réponses claires aux Monégasques, lors de l'examen du Budget Primitif 2005 sur ces questions, pour que nous puissions exprimer notre vote de manière responsable.

J'attends vos réponses, elles conditionneront mon vote et celui également, je l'espère, de mes Collègues.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur MARQUET.

Parmi les points que vous avez abordés, je souhaiterais immédiatement en éclaircir un pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Je tiens à rappeler que selon les règles en vigueur et conformément à nos compétences budgétaires, toute

création de poste dans l'Administration de la Fonction Publique, qui modifie un organigramme d'un service administratif, qui a donc une incidence sur le budget en entraînant une dépense publique, doit être au préalable approuvée par le Conseil National.

Je pense bien sûr à votre intervention sur la réorganisation des Services du Gouvernement, la création d'un nouveau Département. Nous avons abordé en séance privée effectivement ce problème et je souhaiterais, pour l'information du public, que Monsieur le Ministre d'Etat puisse nous apporter quelques précisions, sur les conséquences de cette réorganisation du Gouvernement Princier qui va intervenir très prochainement.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je ferai, si vous le permettez Monsieur le Président, une observation générale et ensuite je demanderai à M. Franck BIANCHERI de préciser les choses.

Mon observation générale est d'évidence : c'est que, aussi longtemps que les mesures ne sont pas prises, on ne peut pas vous soumettre et vous demander de voter sur des choses qui n'existent pas. Or, l'élargissement du Gouvernement n'a pas encore d'existence officielle, d'existence formelle, les textes pouvant procéder à cet élargissement ne sont pas encore sortis. Mais, comprenant fort bien que cet élargissement doit intervenir rapidement que, par conséquent, l'année prochaine va se traduire par un certain nombre de changements dans les structures du Gouvernement et que vous souhaitiez savoir quelles sont les imputations budgétaires, la Direction du Budget, et je lui rends hommage, au cours des derniers jours et dans des conditions d'urgence particulière, a sorti un nouveau document, qui vous a été soumis, qui s'intitule « fascicule de préfiguration », où vous pouvez trouver les indications traduisant les effets au niveau du Budget de cette restructuration. Mais ce n'est pas sur ce document que l'on vous demande de vous prononcer, puisque la restructuration n'a pas encore eu lieu.

Maintenant, Monsieur BIANCHERI peut peut-être ajouter quelque chose.

**M. Franck BIANCHERI.-** Merci, Monsieur le Ministre, je voudrais juste indiquer que, dans l'article 6 du projet de loi qui vous est présenté, vous retrouvez en fait l'explication de l'existence de ce fascicule et ce que nous avons voulu indiquer pour être le plus clair possible.

Donc je le lis, il est tout simple : les modifications qui devront être apportées à la nomenclature budgétaire,

Section 3, Moyens des Services – parce que bien évidemment seule cette section 3, Moyens des Services sera amenée à connaître des modifications – afin de l'adapter à la nouvelle organisation des Services consécutive à la restructuration du Gouvernement Princier, sont présentées dans un tableau annexé à la présente loi. Donc vous avez Section 3, Moyens des Services, un changement de numérotation : renumérotation pour les Relations Extérieures et création pour les Affaires Sociales.

Donc, ce que nous souhaitons, dès que sera officiellement annoncée cette restructuration du Gouvernement, c'est procéder sans délai au fonctionnement pratique des Services et procéder à des virements et des ouvertures de crédits nécessaires; bien évidemment, nous ne modifierons en rien la loi de budget et le déficit budgétaire, nous vous informerons comme il nous en revient l'obligation, des ouvertures de crédits, puisqu'il y a une autorisation qui est demandée, et tout l'ensemble sera régularisé dans le cadre du Budget Rectificatif 2005.

Donc, lors des débats relatifs au Budget Rectificatif 2005, vous aurez le Budget Primitif voté ce soir, mais vous aurez également le fascicule de préfiguration, qui sera agrémenté de la nouvelle numérotation. Ce sera un document qui sera parlant et qui sera tout à fait comparable.

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Je voudrais simplement préciser que nous avons en fait reçu hier seulement, suite à notre demande et au débat que nous avons eu en séance privée, cette révision de la nomenclature des moyens des services, donc transmis hier soir au Conseil National.

Monsieur MARQUET, vous souhaitiez intervenir? Je vous en prie.

**M. Bernard MARQUET.-** Je voulais juste remercier Monsieur BIANCHERI de ces précisions. J'avoue que les réponses que nous avons lors des séances privées ne m'avaient ni éclairé, ni satisfait et je suis content qu'en séance publique, M. le Conseiller pour les Finances, nous indique que cela ne modifiera pas le déficit budgétaire.

**M. Franck BIANCHERI.-** J'ai oublié de vous indiquer, Monsieur le Conseiller, un point important : nous avons rapidement saisi la Commission Supérieure des Comptes qui a validé le dispositif que nous vous présentons ce soir; je crois que c'était important de vous le signaler ce soir.

**M. Bernard MARQUET.-** Je vous remercie, parce que nous avons reçu cela hier soir, et j'avoue que je n'ai pas encore eu le temps de le regarder.

**M. Franck BIANCHERI.-** Rassurez-vous, il n'y a pas beaucoup de changements.

**M. le Président.-** Merci Messieurs. Nous allons à présent poursuivre la discussion générale sur ce projet de Budget Primitif 2005, en écoutant l'intervention de Madame Brigitte BOCCONE-PAGÈS, la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Messieurs, Mesdames, Chers Collègues.

Un travail continu et déterminé, un engagement permanent du Conseil National depuis maintenant 22 mois, nous a permis de constater que vous avez entendu ce que veut la population monégasque au travers de ses élus.

Votre rapport, Monsieur le Ministre, représente une avancée dans le dialogue et la concertation que nous vous demandons maintenant depuis plusieurs mois.

Je reviendrai brièvement sur deux points concernant les retraités.

Les principes affirmés par le Conseil National sont les suivants :

- Chaque retraité monégasque du C.H.P.G. bénéficiera d'une allocation différentielle qui compensera la perte de revenu. 41 Monégasques pour environ 150.000 €.
- Le Gouvernement prendra à sa charge une aide spécifique pour compenser la cotisation CAMTI, pour les retraités monégasques de la CARTI; mise en place prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Ces deux points sont une priorité pour les Monégasques et donc pour les élus de l'Union pour la Principauté. Le Conseil National attend, comme cela est précisé par M. le Ministre d'Etat dans son rapport, je me permets de vous citer Monsieur le Ministre : « l'application effective, dès le début de l'an prochain, des mesures compensatoires tant pour les retraités monégasques de la CARTI, que pour ceux du C.H.P.G. ». Nous resterons vigilants et déterminés à vérifier les engagements dans les échéances avancées.

Le Budget Rectificatif 2005 dira si, oui ou non, votre engagement aura été respecté. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Madame BOCCONE-PAGÈS.

La parole est maintenant à Monsieur Jean-François ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le Conseil National et, en particulier, le groupe majoritaire de l'Union pour la Principauté a demandé avec insistance à plusieurs reprises que le Gouvernement s'engage fermement, avec précision, avec transmission d'échéanciers, sur divers points du domaine sanitaire et social. Dans sa déclaration liminaire d'hier soir, M. le Ministre d'Etat engage le Gouvernement Princier et nous l'en remercions.

Le Gouvernement confirme que le transfert des patients du Cap II doit être réalisé et à quelle date, probablement mi-2006. Le regret que nous avons est que cet horizon est un peu lointain.

Pour ce qui concerne le C.H.P.G., nous voulons avoir transmission des rapports évaluant les besoins sanitaires de la population, et non pas des besoins en matériels et personnels des médecins recrutés, au préalable.

Nous voulons avoir transmission des dates de début et de fin des travaux du service porte du C.H.P.G.. L'engagement pris en septembre précisait que les travaux devaient débuter en octobre 2004; cela faisait partie d'une promesse écrite du Gouvernement. M. le Ministre s'est engagé hier sur une livraison courant 2005 ce qui est beaucoup plus flou que la date de juin 2005 prévue lors des discussions concernant les désaffectations en rapport avec la clinique du sport IM<sup>2</sup>S.

Par ailleurs, nous sommes étonnés par la suppression pure et simple de l'extension sud de notre hôpital. Il nous semble illusoire de le voir continuer à fonctionner sans les structures techniques mises aux normes telles que cuisine, blanchisserie, circulation et croisements des flux, livraisons, stockages et évacuation des déchets, consultations.

La disparition de ce projet au programme triennal d'équipement 2005-2007 est inquiétante. Il faut souhaiter que les études citées dans la déclaration de M. le Ministre seront bientôt à notre disposition pour que nous puissions évaluer si l'extension sud n'est vraiment pas aussi nécessaire que nous le pensons et que les sachants dans ce domaine le pensent.

Nous voulons avoir des garanties écrites sur l'adéquation entre les besoins sanitaires de la population de la Principauté et non sur les besoins souhaités de la population médicale étrangère du C.H.P.G., adéquation donc entre les besoins sanitaires de la population et les

structures prévues dans le scénario 5 de reconstruction de l'hôpital.

Les élus de l'Union pour la Principauté se félicitent que, grâce à leur insistance et à leur constance, le Gouvernement ait accepté de s'engager clairement. Nous souhaitons que pour l'avenir, même proche, le Gouvernement continue à informer l'Assemblée et à tenir compte de ses remarques et avis.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur ROBILLON.

Madame POYARD-VATRICAN a demandé la parole. Nous vous écoutons.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

La séance d'hier soir était pleine d'enseignements. La réponse du Ministre d'Etat au rapport de M. CUCCHI a cherché à apaiser les préoccupations de la majorité du Conseil National et qui ont été rappelées, entre autre, par le Président de l'Union pour la Principauté (UP), Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

Cela dit l'étude du budget que nous allons effectuer ainsi que l'analyse de votre réponse, Monsieur le Ministre, ne peut se faire qu'à la lumière de l'année qui vient de s'écouler.

Aujourd'hui, si je suis sensible à l'énoncé de votre rapport et aux avancées qu'elle sous-tend, les 22 mois écoulés m'ont malheureusement aussi appris la prudence. Mon optimisme se voit un peu bridé par un certain nombre de points.

Voyez-vous, depuis notre prise de fonction, vous avez plus d'une fois promis sans tenir, communiqué sans informer, agi sans concertation.

Par exemple, on en revient toujours au même sujet, le Cap Fleuri II. Vous avez écrit, Monsieur le Ministre, lors du vote de la loi de désaffectation d'IM<sup>2</sup>S, que le Cap Fleuri II serait transféré courant 2005 pour nous apprendre 15 jours plus tard que rien n'avait été concrétisé ni signé et qu'il fallait se garder de prendre ces dates pour argent comptant.

Je suis ravie de trouver un calendrier dans votre rapport, Monsieur le Ministre, mais j'y croirai lorsque les choses auront vraiment commencé.

Un autre exemple, les aides-maternelles. Quand vous nous annoncez, Monsieur DESLANDES, qu'une réflexion est en cours concernant une réforme du statut des aides-

maternelles et que nous constatons, sur le terrain, que ce statut est déjà appliqué depuis le mois de septembre de manière unilatérale, qui pensez-vous convaincre? Comment devons-nous alors interpréter vos promesses sur l'hôpital par exemple?

Enfin, sur l'Automobile Club de Monaco, point important pour l'Union pour la Principauté. L'année dernière, nous réclamions un audit de cette association dans l'optique de vérifier l'allocation des fonds de l'Etat et leur bonne utilisation, comme pour toute association. Vous réalisez l'audit mais refusez de communiquer les résultats au Conseil National. Comment voulez-vous instaurer la confiance quand le seul fait de refuser l'information peut nous laisser croire le pire!

J'ai l'impression dans ce dossier que le Gouvernement se prend un peu pour le serpent Kaa du Livre de la Jungle qui chante : « aie confiance en moi » pour mieux séduire et endormir la confiance du Parlement.

Hier, j'ai découvert dans votre rapport que vous allez signer une convention avec l'Automobile Club de Monaco, afin d'encadrer notamment la passation des marchés. C'est un point positif mais tout dépend du contenu de cette convention et s'il s'agit d'appliquer la même méthode du secret que pour l'audit, vous comprendrez que nous soyons plus que réservés. Aussi, nous attendons l'audit ainsi que la convention.

Pour résumer, je dirais que c'est en partageant l'information pertinente, en privilégiant un discours clair et argumenté que vous pourrez convaincre l'U.P. car nous sommes prêts aujourd'hui à être convaincus de votre politique, mais pas par des paroles, par des actes ! J'en ressens aujourd'hui les prémices et je vous en félicite. C'est ainsi que nous pourrions trouver une entente pour l'avenir des Monégasques et l'intérêt supérieur du pays.

L'U.P. est et restera vigilante. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Madame POYARD-VATRICAN.

Nous allons poursuivre par d'autres interventions, s'il y en a. Qui souhaite maintenant intervenir dans le cadre de la discussion générale?

Monsieur Daniel RAYMOND. Nous écoutons le Président de la Commission du Logement.

**M. Daniel RAYMOND.-** Merci, Monsieur le Président.

Comment pourrions-nous ne pas être satisfaits des engagements réitérés de l'Etat envers ce qu'il convient d'appeler notre priorité nationale?

La construction de logements domaniaux, c'est-à-dire bien loger l'ensemble de nos compatriotes. Pour l'essentiel, nous retenons bien entendu le résultat qui seul compte : l'engagement du Gouvernement de pouvoir livrer, au dernier trimestre 2007, 836 logements. Ce nombre devient un symbole, car chaque fois que nous nous sommes entretenus des constructions domaniales, tant sur le plan technique que sur le plan politique, les diverses fluctuations que nous avons pu mettre en évidence sur le détail en nombre d'appartements, pour chacune des opérations, n'a jamais remis en question la construction de ces 836 logements.

Nous sommes très satisfaits, c'est vrai, aujourd'hui de cet engagement, nous avons de plus des certitudes quant à certaines opérations, la zone A, par exemple et Industria Minerve, en particulier, et sur les réalités qui affectent leurs plannings de réalisation. Par contre, nous manquons encore de lisibilité pour d'autres opérations, telles que « Honoré Labande », « Aurégia », « Castelleretto » et « Teotista ». Le groupe de travail chargé du suivi des constructions domaniales, entre le Gouvernement et le Conseil National, devrait pouvoir se réunir rapidement afin que nous puissions obtenir des éclaircissements sur le détail de ces opérations. En particulier, la situation actuelle des chantiers, pour ceux qui ont commencé, pourquoi ne pas organiser une visite de chantier, Monsieur le Conseiller ? Et obtenir, comme nous l'avons souvent demandé, le seul document contractuel qui puisse nous garantir l'engagement du constructeur, je veux parler du calendrier des opérations des ouvrages.

Ainsi, serait dissipées nos dernières craintes et confortées nos attentes afin qu'une fois encore, avec la complicité du Gouvernement, nous puissions faire échec aux ultra-pessimistes.

Nous avons le plaisir de constater que l'intérêt de l'Etat nous guide pour ce qui concerne les désaffectations vers un consensus favorable. Nos débats sont riches ; comment ne pas les renforcer encore, sans jamais perdre de vue l'intérêt de l'Etat et de nos compatriotes, en améliorant certes la faisabilité des programmes qui sont encore à l'étude pour atteindre un résultat financier supérieur aux premières propositions qui ont été faites ? C'est le cas de l'opération Testimonio en particulier qui nous offre la possibilité de concrétiser une faisabilité optimisée avec un résultat supérieur en termes de logements et de recettes de T.V.A.

Qu'advient-il de nos souhaits et de nos réflexions sur cette opération ? Nous comptons sur vous pour en accompagner dans les meilleures conditions la réalisation.

Et enfin, je ne saurais terminer cette intervention sans rendre un hommage appuyé, Monsieur le Conseiller, au Service de l'Habitat pour l'excellent travail qu'il a récemment accompli dans l'analyse et la constitution des dossiers de demandes des logements domaniaux, pour sa compétence, la qualité et la clarté dans l'établissement des fiches individuelles établies au terme d'enquêtes consciencieuses qui nous ont permis, dans le cadre de l'utilisation des nouveaux critères, de traiter dans la plus grande transparence, l'ensemble des demandes devant la Commission d'attribution.

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller pour les Finances, de bien vouloir transmettre notre sentiment de grande satisfaction aux intéressés. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur RAYMOND.

Tout en m'associant à votre déclaration sur l'impartialité qui a prévalu dans l'examen des dossiers de candidature des logements domaniaux, je voudrais compléter votre propos en ajoutant qu'il y avait près de 460 familles monégasques qui attendaient un appartement pour 65 appartements attribués. Donc quelles que soient la qualité, l'impartialité et la volonté de faire passer les demandes les plus prioritaires et les plus urgentes, nous ne sommes pas du tout satisfaits, évidemment, de participer à une commission d'attribution où il y a forcément près de 400 refus pour 65 réponses positives – un peu plus en fait parce qu'il est vrai qu'il y a les récupérations d'appartements – peut-être 80 ou 85 réponses positives donc. Ce que nous demandons et ce que nous nous efforçons de faire depuis notre élection, avec le Gouvernement, c'est qu'un jour il y ait autant d'appartements que de besoins légitimes de familles monégasques à satisfaire ; malheureusement, pour cela, compte tenu de la situation dont nous avons hérité, il faudra attendre les livraisons de 2006-2007 qui ont été programmées au début de la législature, après notre élection en 2003.

Je tenais à faire cette précision qui est complémentaire de votre intervention, parce que, évidemment, et je le comprends, beaucoup de familles monégasques qui ont un problème de logement aujourd'hui, ne pourront pas, hélas, compte tenu du nombre d'appartements disponibles – je le rappelle, ce sont les appartements qui ont été programmés dans la législature précédente qui sont livrés aujourd'hui – obtenir un logement répondant à leurs besoins légitimes. Donc malheureusement, nous ne pouvons que constater que le nombre d'appartements n'est vraiment pas satisfaisant pour répondre aux besoins légitimes de nos compatriotes, ce qui justifie pleinement l'effort sans précédent de construction que nous avons obtenu du Gouvernement dès après notre élection en 2003.

Je crois qu'il fallait faire cette précision, ce qui n'enlève rien à la qualité des critères d'attribution que nous avons fait évoluer avec le Gouvernement, à l'impartialité et aux urgences absolues qui seront satisfaites les premières, comme vous l'avez vous-même souligné dans votre intervention.

Nous poursuivons la discussion générale sur ce projet de Budget 2005 avec Monsieur Jean-Pierre LICARI, Président de la Commission de Législation.

**M. Jean-Pierre LICARI.** - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Comme l'a rappelé notre cher Rapporteur, nous voilà à la croisée des chemins. Que le Gouvernement prenne enfin en compte les demandes de la majorité, légitimées par la voix du peuple le 9 février 2003 et traduise cette prise en compte dans le Budget Primitif 2005 et son exécution, et c'est une partie non négligeable du programme de l'U.P.M. qui pourra encore être réalisée, même si, dans cette hypothèse, ce programme sera déjà sérieusement écorné.

Que le Gouvernement continue de ne pas prendre en compte ces légitimes demandes, et c'est le programme tout entier de l'U.P.M., à part ce qui a déjà été réalisé, qui sera réduit à néant. Selon l'attitude qu'adoptera le Gouvernement lors de l'examen de ce Budget Primitif 2005, nous saurons aussi de la méthode préconisée par les élus de Promotion de la Famille Monégasque – qui est celle du contrat d'objectifs, dois-je le rappeler, et non pas du pseudo contrat de confiance qui est strictement son contraire – ou de celles des autres formations de la majorité, laquelle est la bonne.

La méthode des autres formations a été de faire confiance, *a priori*, au Gouvernement. Les élus de l'U.P. et de l'U.N.A.M. ont donc reproché à ceux de P.F.M., amicalement, cela va sans dire, de faire un procès d'intention au Gouvernement. Même si nous reconnaissons à nos alliés et amis, je le répète, la plus entière liberté dans le choix de leur stratégie, nous ne pouvons que nous inscrire en faux contre ce reproche. Il n'y a aucune défiance préalable, et en quelque sorte idéologique ou pathologique comme ont cherché à le faire croire certains, des élus P.F.M. vis-à-vis du Gouvernement. Les élus P.F.M. ont simplement tiré les conclusions de votre première déclaration, Monsieur le Ministre, faite lors de débats budgétaires, en l'occurrence, ceux qui ont eu lieu lors de l'examen du Budget Rectificatif 2003.

En effet, le 10 novembre 2003, vous avez fait une déclaration qui, si elle n'est pas véritablement une déclaration d'hostilité vis-à-vis du Conseil National, du moins en apparence, est à tout le moins une déclaration

que je qualifierai de « non-coopération ». En premier lieu dans cette déclaration liminaire que nous avons eu le plaisir de découvrir sur le siège, vous aviez répondu au Rapporteur qui avait rappelé les priorités de l'U.P.M., je vous cite : « mais le Gouvernement ne découvre pas ces sujets, puisqu'ils correspondent à des préoccupations bien avérées des Monégasques et qu'ils ont, à ce titre, été tout naturellement pris en compte dans la politique poursuivie au cours des décennies ». En d'autres termes, les priorités de la majorité sont des évidences, déjà prises en compte par le Gouvernement depuis longtemps, Gouvernement qui n'a, dès lors qu'aucune de ces préoccupations ne serait nouvelle, aucune raison de changer de politique ; et, conformément à ce postulat, le Gouvernement a adopté la méthode que j'ai qualifiée de répétition condescendante pour nous expliquer que sur tous les sujets, il a inévitablement raison.

Vous ajoutiez dans cette déclaration : « il [le Gouvernement] le fera dans une attitude responsable [sous-entendu celle du Conseil National ne l'est pas] en continuant à avoir à l'esprit que son action s'inscrit dans une durée qui ne saurait se limiter à celle de votre propre calendrier ». En d'autres termes, le Gouvernement continuera à son propre rythme, inchangé lui aussi, sa politique qui n'a pas à être modifiée. Ce qui avait amené Jacques RIT à vous répondre que l'inscription dans la durée est plutôt de notre côté, car nous nous exprimons aussi comme Monégasques, qualité que nous garderons jusqu'à notre mort qui, selon toute vraisemblance, surviendra bien après la disparition de votre Gouvernement. Mais à ce stade et sur ce point précis, Monsieur le Ministre, je vous accorde un *satisfecit* : la politique du Gouvernement a, depuis votre déclaration du 10 novembre 2003, été conforme au contenu de cette dernière. Jour après jour, nous avons pu en effet constater, abstraction faite de l'exception notable de vendredi dernier – mais vous avez précisément insisté sur ce caractère exceptionnel – que le Gouvernement se comporte en adversaire du Parlement, voire en ennemi, ce qui, entre parenthèses, semble peu en rapport avec l'esprit et la lettre de notre Constitution. Les élus de P.F.M. n'ont donc rien fait d'autre que de tirer les conclusions de la déclaration d'intention fondamentale du Gouvernement, qui n'a jamais été contredite depuis, et certainement pas hier, et de sa pratique quotidienne. Il n'y a donc jamais eu de procès d'intention, mais des conséquences logiques tirées d'un constat. Cependant, les élus de Promotion de la Famille Monégasque croient en la rédemption, nous en avons eu un exemple vendredi. Ils sont tout à fait prêts à prendre en compte un changement de discours et bien sûr d'attitude de la part du Gouvernement dont la première phase serait bien entendu l'acceptation de la méthode du contrat d'objectifs.

De cet éventuel changement dépendra le vote des élus P.F.M.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur LICARI, notamment d'avoir terminé votre intervention par des allusions au vote vendredi dernier de la nouvelle loi sur le secteur protégé et aux déclarations d'hier soir, qui sont quand même les plus récentes et qui engagent aujourd'hui le Gouvernement, notamment sur ce budget 2005 ; vous avez reconnu qu'elles étaient encourageantes par rapport au passé. C'est ce que, effectivement, j'ai eu l'occasion de dire hier soir.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit.

**M. le Président.-** Ecoutez, on relira attentivement, mais j'ai découvert sur le siège votre intervention et je peux effectivement, sur le siège, ne pas en saisir toutes les nuances, je veux bien l'admettre volontiers ; mais néanmoins effectivement la déclaration lue hier soir par le Ministre d'Etat, était nettement plus à l'écoute des attentes du Conseil National que celle à laquelle vous faites allusion de novembre 2003. Je pense que vous avez, même avec des nuances, reconnu cela aussi.

Je vais à présent passer la parole à Madame Christine PASQUIER-CIULLA.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Après M. LICARI, ça va être très sobre, rassurez-vous. D'abord sur la forme, j'observe que M. CUCCHI, a tenu compte des observations que j'avais faites en octobre : ce rapport est moins politique que lors du rectificatif 2004 et reflète donc plus fidèlement les discussions budgétaires. Je pense que c'est une bonne chose.

Sur le fond Monsieur le Ministre, lors du budget 2004, le Parti Monégasque a développé les axes de politique générale qu'il considérait comme nécessaires à une croissance durable de la Principauté. *Il s'agissait notamment d'avoir une vision à long terme et non sur un simple mandat.* Cette perspective supposait, pour le Parti Monégasque, la responsabilisation des acteurs politiques, économiques et sociaux, d'abord en matière d'équilibre budgétaire, par le développement des recettes, l'efficacité des prévisions et des arbitrages, mais également en matière de défense de nos différences comme la priorité d'emploi, la sécurité, la place bancaire, la fiscalité ou encore le logement.

Il est vrai, Monsieur le Ministre, que je n'ai pas l'habitude de faire dans la dentelle, mais je n'ai pas que

ce défaut-là : j'ai aussi de la suite dans les idées et c'est donc à travers ces grands axes que je vais aborder les débats budgétaires 2005 et déterminer mon vote en fonction des réponses apportées sur les différents sujets. *Je terminerai en disant : heureusement qu'il reste l'opposition et P.F.M. pour tenir le suspens...*

**M. le Président.-** Qui souhaite intervenir ? Monsieur Thomas GIACCARDI a la parole.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Merci, Monsieur le Président.

L'article 25 de la Constitution prévoit que la priorité est assurée aux Monégasques pour l'accèsion aux emplois publics et privés. Cette priorité est-elle une priorité nationale ? Pour le Conseil National, on ne peut en douter. Dès les débats du Budget Primitif 2003, il avait été demandé avec insistance la création d'une Commission de la Priorité nationale dont l'objet aurait été de veiller à ce que cette règle soit effectivement respectée par les acteurs de la vie économique monégasque.

Le Gouvernement a refusé la création de cette commission sans fournir la moindre explication ou justification. Souhaitant que la priorité des Monégasques cesse d'être un beau principe jamais appliqué, le Conseil National a demandé au Gouvernement, dans son rapport sur le Budget Primitif de l'année 2005, que les employeurs, lors de l'embauche d'un Monégasque, soient exonérés de charges sociales pendant une durée de deux ans.

Monsieur le Ministre, nous avons écouté avec attention votre déclaration d'hier soir et nous souhaitons de réels engagements de votre part sur ce point. Je tiens cependant à vous indiquer que j'ai été quelque peu surpris de vos interrogations. Vous avez déclaré, en effet : « faut-il que les Monégasques, dans leur ensemble, soient ainsi considérés comme une catégorie spécifique au sein de la population active ? ».

Monsieur le Ministre, les nationaux ne doivent pas être considérés comme une catégorie spécifique. Ils sont une catégorie spécifique et celle-ci découle de la loi et de notre Constitution. Si l'on peut convenir que le Gouvernement doit procéder à une étude pour définir les modalités techniques de cette mesure, nous attendons que cette étude soit réalisée dans les meilleurs délais afin que cette mesure, nécessaire pour favoriser l'embauche des Monégasques dans le privé, puisse rapidement prendre effet. Les élus de l'Union pour la Principauté ne manqueront pas de veiller au respect des engagements pris par le Gouvernement pour que cette priorité nationale redevienne une priorité nationale.



**M. le Président.-** Merci, Monsieur GIACCARDI. Qui souhaite s'exprimer dans le cadre de la discussion générale? Monsieur le Doyen, Jean-Joseph PASTOR, vous avez la parole.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Merci, Monsieur le Président.

Je serai bref. Tout simplement pour dire que faisant partie de l'opposition parlementaire, on se doit de donner son avis.

Je me déterminerai donc à la fin des débats budgétaires, parce que toutes les réponses que fera le Gouvernement influenceront bien entendu mon choix. Je pense qu'il est toujours imprudent de dévoiler avant le déroulement des débats l'intention déjà positive des votes, parce qu'à ce moment-là, bien entendu, comme l'a dit ma collègue Christine PASQUIER-CIULLA, il n'y a plus de suspens et l'intérêt des débats budgétaires est justement de juger par les questions des Conseillers Nationaux les réponses que fera le Gouvernement. Hier, nous avons déjà eu un aperçu par l'exposé du Ministre d'Etat, mais je crois quand même qu'il est préférable d'écouter les réponses qui seront faites à nos questions afin de nous déterminer lundi au moment du vote. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Doyen.

En l'absence du Rapporteur qui est sorti quelques instants, je voudrais simplement rappeler que la conclusion du rapport de la Commission des Finances, c'est exactement cela, c'est-à-dire de déterminer le vote final en fonction de la qualité des réponses du Gouvernement et des avancées obtenues. Il peut y avoir quelques nuances dans la compréhension, sur le siège, mais il me semble que la position de M. Bernard MARQUET au nom de l'U.N.A.M, membre de la majorité parlementaire, de M. SPILIOTIS-SAQUET au nom de l'Union pour la Principauté, membre de la majorité parlementaire et de M. LICARI au nom de P.F.M., membre de la majorité parlementaire, n'était pas différente de cette conclusion. Il y a un certain nombre d'avancées importantes que nous attendons dans le cadre de ces débats et je ne vais pas les énumérer à nouveau puisque cela a été fait, notamment, par les trois formations qui composent la majorité et leurs porte-paroles ce soir. Je pense que nous sommes bien sur la même longueur d'onde et nous attendons donc maintenant au titre des chapitres, ligne par ligne, un certain nombre d'engagements, de délais et de réponses précises du Gouvernement sur des questions aussi importantes que la priorité nationale, M. GIACCARDI vient d'en parler à l'instant, ou le C.H.P.G., M. ROBILLON par exemple en a parlé tout à l'heure, et beaucoup d'autres.

Y a-t-il d'autres interventions?

Monsieur NOTARI, vous avez la parole.

**M. Fabrice NOTARI.-** Merci, Monsieur le Président.

U.P. une et indivisible, U.P. une et déterminée; c'est cette détermination qui nous fait avancer, et après le vote du texte modifiant la loi n° 1.235 la semaine dernière, nous pourrons bientôt faire un bilan positif du travail commun entre le Gouvernement et le Conseil National lors de cette législature. Mais comme viennent de le dire mes collègues de l'Union pour la Principauté, il reste encore des points cruciaux, en suspens, qui forment les fondations de la nouvelle politique qui a émergé des urnes lors du dernier scrutin, permettant à notre pays un futur plus serein. La particularité de la loi de budget pour notre Parlement, est qu'elle ne peut être amendée et qu'en conséquence, elle ne peut être que votée favorablement ou rejetée en bloc, ce qui ne laisse aucun choix pour moduler une intention, selon les sujets ou les urgences.

Lors de mon vote négatif sur le Budget Rectificatif 2004, j'avais souhaité que les deux partenaires, le Conseil National et le Gouvernement, se retrouvent enfin à la même table pour conduire le pays comme la Constitution le prévoit, dans les limites de leurs prérogatives respectives.

Que de chemin parcouru en quelques semaines, Monsieur le Ministre, avec votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale!

Aujourd'hui s'engagent les discussions sur le Budget Primitif 2005; sans changer nos objectifs, nous resterons attentifs aux respects des engagements déjà pris par le Gouvernement et surtout ceux à venir lors de ce débat. Le suspens reste entier, ce qui nous permettra de nous déterminer dans quelques jours et lors du Budget Rectificatif 2005 où nous pourrons faire l'état des lieux des promesses tenues.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur NOTARI.

Y a-t-il encore des interventions? Non.

Nous allons donc aborder à présent l'examen et le vote de ce Budget Primitif 2005, article par article, en commençant par les recettes, tout en rappelant que compte tenu des obligations prévues de longue date de certains membres du Gouvernement, nous arrêterons ce soir nos débats, à leur demande, à 20 heures et nous les reprendrons demain de 17 heures à 24 heures.

Nous passons donc au premier chapitre des recettes.

Je donne la parole à M. le Directeur Général pour la lecture de ce chapitre. Monsieur FILLON, je vous en prie.

**M. le Directeur Général.-****RECETTES****CHAP. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT***A. DOMAINE IMMOBILIER*

011.100 – DOMAINE IMMOBILIER .....	41.840.900
011.200 – PARKINGS PUBLICS .....	19.908.600
011.400 – PRODUITS DE CESSIONS .....	91.000
011.800 – F.R.C. V.F.A. LES AGAVES.....	<u>1.000.000</u>
	62.840.500

*B. MONOPOLES*

## 1) MONOPOLES EXPLOITÉS P/ETAT

021.100 – REGIE DES TABACS.....	10.025.000
021.300 – POSTES ET TELEGRAPHES .....	10.713.300
021.400 – O.E.T.P.....	4.445.500
021.500 – PUBLIC. OFFICIELLES.....	991.500
021.700 – CENTRALE CHAUFFE - DROITS RACCOR .....	100
021.900 – EAUX - EXTENSION DU RESEAU .....	<u>5.000.000</u>
	31.175.400

## 2) MONOPOLES CONCEDES

031.101 – S.B.M .....	26.650.000
031.102 – PRETS SUR GAGE.....	140.000
031.103 – RADIO MONTE-CARLO.....	240.000
031.104 – MC RADIO .....	58.000
031.105 – TELE MONTE-CARLO .....	30.000
031.106 – MONACO TELECOM .....	9.000.000
031.108 – SMEG .....	1.218.000
031.110 – PARI MUTUEL URBAIN - LOTO .....	1.835.000
031.111 – SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE .....	125.000
031.112 – SMA/UIOM VENTE PROD. VAPEUR .....	480.000
031.113 – TELEDISTRIBUTION .....	<u>350.000</u>
	40.126.000
	<u>71.301.400</u>

*C. DOMAINE FINANCIER*

041.100 – DOMAINE FINANCIER .....	11.762.600
	<u>145.904.500</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre des recettes ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Le vote du projet de loi n° 776, vendredi dernier, a mis en exergue la nécessité de poursuivre pour l'avenir une réflexion pour libérer ou créer du foncier pour satisfaire aux besoins de tous.

La mise en souterrain de la voie ferrée dans sa totalité

sur le territoire de la Principauté, les emprises sur la mer, le Larvotto, Fontvieille et la Digue ont été réalisés grâce à la clairvoyance du Prince Rainier III, du Gouvernement Princier et les votes budgétaires du Conseil National.

Les constructions des délaissées seront terminées dans environ 10 ans.

Pour l'avenir, les choix possibles sont : Fontvieille II, Larvotto II, les îles au large, une société d'économie mixte et le remembrement, et ils généreront des recettes pour la Principauté.

Quels que soient les choix et leurs difficultés, ils doivent être pris le plus rapidement possible car les délais de réalisation se comptent en dizaines d'années !

Je voudrai ce soir féliciter le Conseiller des Finances, d'avoir dans le cadre de la dynamisation de l'économie monégasque au travers du développement d'activités innovantes, fait l'indispensable réflexion sur l'avenir du commerce électronique, de son développement en Principauté.

Nous attendons d'ailleurs que le Gouvernement dépose les textes sur l'économie numérique pour pouvoir les étudier. Même si je peux regretter que nous ayons bientôt un code du commerce électronique avant un code du travail...

Cette définition d'un cadre juridique était indispensable car, si trop de précautions nuisent, ayons conscience que dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, trop de méconnaissance nuit.

De même, la réactivation de la SACDE avec le vote, au Budget Rectificatif 2004, de 5 M€ pour son fonctionnement, avec en parallèle le lancement d'un comité « innovation » regroupant des représentants du secteur privé et de l'Administration est la prise en compte par le Gouvernement que ce secteur peut être à l'avenir à forte valeur ajoutée, créateur d'activité non polluante, nécessitant peu de surface, créatrice d'emplois et de richesses pour Monaco et par conséquent, génératrice de recettes importantes pour l'Etat.

La facilitation des démarches administratives avec la mise en place de la première télé-procédure avec l'e-TVA, la mise en ligne des formulaires de création d'entreprises de la Direction de l'Expansion Economique et la création d'un guichet unique pour le changement d'adresse sont pour moi les premiers signes de modernisation de l'Etat.

Il faut maintenant raccourcir les délais de création d'une entreprise ; il faut dans certains Etats européens, 3 jours pour créer une société et nous sommes encore très loin du compte.

Nous voyons avec cet exemple que l'approche d'un problème fait de manière courageuse et cohérente peut, et l'avenir nous le dira, nous permettre, au lieu de se lamenter, de trouver des solutions.

J'encourage tous les membres du Gouvernement à en faire de même, une fois l'élargissement du Gouvernement effectif, sur le logement, l'hôpital, les salaires, le port et la liste n'est pas exhaustive.

Les relations entre les différents partenaires de l'équipe Monaco doivent se faire sur un rapport « gagnant-gagnant » car tous les autres systèmes

archaïques ont montré leurs limites et les dégâts qu'ils occasionnent.

La prospérité et la paix sociale ne sont pas incompatibles, ils ne sont la résultante que d'une volonté politique et d'un changement des mentalités pour ne pas dire une « révolution culturelle de l'Administration ».

Merci, Monsieur le Conseiller des Finances, d'initier cette modernisation de l'Administration et de ses rapports avec l'équipe Monaco, car nous gagnerons ou nous perdrons ensemble.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET.

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET demande la parole. Je vous en prie.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter de ce chapitre sur les produits du domaine immobilier de l'Etat, pour dire un mot sur l'urbanisation en mer, évoquée hier par le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, M. Vincent PALMARO.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie a confirmé que des projets existaient en ce sens. Il s'agit de la physionomie future de Monaco, du Monaco dans lequel vivront nos enfants et nos petits-enfants.

A ce sujet, que le Gouvernement ouvre très vite un large débat et que l'on n'oublie pas que l'urbanisation en mer supposera le déclassement de parcelles du domaine public maritime, donc le vote de lois par le Conseil National.

Or, nous avons déjà clairement indiqué que des déclassements ne pouvaient s'envisager que dans la transparence et l'équilibre issus de la confrontation de plusieurs propositions.

L'urbanisation en mer devra être source de croissance économique et servir l'intérêt général. Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

Monsieur Jean-Charles GARDETTO a la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Dans ce chapitre, se trouvent plusieurs rubriques fort intéressantes et j'aimerais faire trois interventions, Monsieur le Président, que vous pourrez faire alterner avec celles d'autres personnes, car je ne veux pas monopoliser la parole. Elles ont toutes les trois un thème différent.

Alors, je commence avec Monaco Télécom et je citerai quelques faits pour commencer.

Si l'on inclut la redevance, la TVA, les dividendes et l'impôt sur les bénéfices, Monaco Télécom génère entre 5 et 6% des recettes du budget de l'Etat.

60% du chiffre d'affaires de Monaco Télécom proviennent de son activité à l'international : Kosovo, Afghanistan, etc... Ainsi l'international est-il essentiel dans les résultats de la société et permet-il le développement des innovations mises en place sur le marché monégasque.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, je vais vérifier, mais normalement votre intervention sur Monaco Télécom, devrait se faire juste après, puisque nous sommes au chapitre 1<sup>er</sup> Domaine immobilier et nous votons tous les monopoles.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, c'est dans le même chapitre, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Oui, effectivement.

Nous vous écoutons donc jusqu'à la fin.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Alors, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je faisais allusion à l'importance de Monaco Télécom dans les recettes de l'Etat et à l'importance de l'international dans les recettes de Monaco Télécom.

Aujourd'hui que constate-t-on ? D'une part, le nouvel actionnaire, Cable and Wireless, est une société en phase de décroissance, qui clôture bon nombre de ses activités et qui licencie un peu partout, alors que Monaco Télécom est au contraire, elle, en pleine phase de développement et en pleine croissance. On se trouve donc face à un conflit de logiques industrielles difficilement conciliables.

Ainsi par exemple, Cable and Wireless stigmatise-t-elle les activités de Monaco Télécom au Kosovo et en Afghanistan et souhaiterait-elle s'en débarrasser, alors qu'elle connaissait effectivement la réalité de ces faits lorsqu'elle s'est portée acquéreur des actions de Monaco Télécom.

D'autre part, la culture d'entreprise de Cable and Wireless est à l'opposé de celle de Monaco Télécom, de telle sorte qu'aujourd'hui Monaco Télécom se trouve contrainte d'obtenir, au préalable, l'approbation de l'actionnaire britannique sur chaque projet et se retrouve-t-elle avec une marge de manœuvre

décisionnelle réduite à sa plus simple expression, alors que le succès rencontré par Monaco Télécom à l'international, au cours des dernières années, est à mettre au crédit de sa petite taille et de sa grande réactivité.

Elle se retrouve maintenant face à un actionnaire majoritaire très procédurier qui veut tout contrôler et qui fait preuve d'une extrême frilosité. Cela rend toute participation à des projets internationaux beaucoup plus difficile !

Cette situation a créé une crise de confiance au sein de Monaco Télécom, les équipes s'interrogent sur les intentions réelles de l'actionnaire britannique à l'égard de la structure monégasque. A ce propos, les récentes réunions du Conseil d'Administration n'ont pas apporté les assurances attendues.

Alors, Monsieur le Ministre, je saisis l'occasion qui m'est donnée ce soir pour mettre solennellement en garde le Gouvernement et l'appeler à jouer son rôle d'actionnaire pour sauvegarder les intérêts de la société et, à travers ceux-ci, les intérêts de la Principauté.

Le Conseil National est fermement attaché au développement des activités internationales de Monaco Télécom et au maintien de l'emploi en Principauté.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO.

Est-ce que le Gouvernement veut réagir après cette intervention sur Monaco Télécom, avant qu'on n'écoute d'autres collègues ? Non.

Monsieur CELLARIO, vous avez la parole.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Ma question est très courte. Lors du choix de l'opérateur qui devait reprendre Monaco Télécom, le Gouvernement avait précisé qu'il accorderait la priorité au projet industriel permettant la continuité du développement de cette entreprise très prospère.

Votre choix s'est porté sur un opérateur Cable and Wireless. Voilà maintenant plus de 6 mois que le rachat a été fait. Le Gouvernement est-il en mesure, ce soir, d'informer le Conseil National sur le plan industriel que cette entreprise entend développer au travers de Monaco Télécom ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** C'est une question complémentaire. On va continuer sur Monaco Télécom, avant que Monsieur le Conseiller pour les Finances qui est en charge de ce dossier au sein du Gouvernement, ne nous réponde.

Monsieur BOISSON vous avez la parole.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Mes questions sont complémentaires. Quelle est la santé économique de Cable and Wireless ? Quel développement est-il prévu sur le mobile, notamment, sur les éventuels rapports avec S.F.R. ou Orange ? Quel est le développement pour U.M.T.S. ? Quel est le développement à l'international, après le Kosovo et l'Afghanistan ? Y a-t-il d'autres projets, pour rejoindre la déclaration de M. GARDETTO ? Y a-t-il une politique volontariste de Cable and Wireless au développement à l'international ? Merci.

**M. le Président.-** Ce sont des questions, nombreuses effectivement. Toujours sur ce sujet, Monsieur Jean-Michel CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Ma déclaration va être un peu plus basique.

Le Conseil National avait clairement exprimé sa volonté que Monaco Télécom améliore ses tarifs et ses prestations techniques, et c'est vrai que ça a été réalisé. On va un peu plus vite, on paye un peu moins cher ; mais pendant ce temps-là, dans les pays voisins, on va beaucoup plus vite et on paye beaucoup moins cher. Alors, si je note avec satisfaction qu'un pas en avant a été fait, j'espère que ça ne sera pas le dernier.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur Monaco Télécom ? Je voudrais juste dire un mot avant d'écouter M. BIANCHERI. On a été nombreux au sein du Conseil National à soulever un principe évident : Monaco est tellement imbriqué dans l'accès au réseau du pays voisin, parce que beaucoup de Monégasques ont des résidences secondaires, par exemple dans les communes limitrophes, qu'il semblait impensable de ne pas tenir compte de cette comparaison qui ne peut qu'être évidente pour les Monégasques qui comparent, en tant qu'utilisateurs, les services et les prix proposés ici à ceux de l'autre côté de la frontière. Donc, je m'associe pleinement à ce qui a été dit par Jean-Michel CUCCHI : un pas en avant a été fait. Ce n'est qu'un premier pas qu'il faut poursuivre. Voilà je crois, ce que beaucoup d'utilisateurs, notamment d'Internet à Monaco, ressentent et ce que nous souhaitons dire ce soir au nom du Conseil National.

Nous vous écoutons Monsieur BIANCHERI, pour les réponses aux multiples questions posées sur Monaco Télécom.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Merci, Monsieur le Président.

Sur l'importance de Monaco Télécom au niveau des recettes de l'Etat, je confirme effectivement les chiffres que vous indiquez et que d'ailleurs votre collègue, Mme Anne POYARD-VATRICAN, avait mis en exergue lors des derniers débats. C'est une entreprise à laquelle l'Etat est fortement attaché.

Vous parliez donc de son actionnaire Cable and Wireless ; sur la dernière cession qu'ils viennent de réaliser au Japon, effectivement, ils ont cédé la branche asiatique de leur groupe ce qui en fait n'était pas une surprise pour nous, puisqu'elle était liée à la cession du bloc américain qui avait eu lieu quelques mois avant l'opération de rachat de Monaco Télécom.

Sur le Kosovo, je ne peux pas en dire plus, tout comme sur l'Afghanistan si ce n'est vous indiquer la forte implication de la direction générale de Cable and Wireless dans ces deux marchés, dans ces deux contrats et, plus précisément, dans le premier. Bien évidemment, forte implication qui va dans le sens d'un prolongement de ce contrat qui vient à échéance, en avril ou mai 2005.

Sur la culture d'entreprise, effectivement, après 6 mois, puisqu'il y a 6 mois que la reprise a eu lieu, les deux groupes ont dû apprendre à se connaître ; il est vrai aussi que des procédures ont été mises en place, mais cela n'est pas étonnant ni choquant dans la mesure où – et ce point sera, je l'espère, vérifié dans les prochains mois – il y a de la souplesse et des possibilités d'expression. C'est d'ailleurs tous ces points-là, tout comme le projet industriel que j'évoquerai dans un deuxième temps, qui ont été rappelés lors de la réunion du 25 novembre qui a eu lieu au Grimaldi Forum, en présence de la direction générale de Cable and Wireless, de Monaco Télécom et des 400 employés.

Les points forts qui ont mené, qui ont guidé le Gouvernement Princier dans la délivrance de l'agrément en faveur de Cable and Wireless, je les rappelle très brièvement : oui, le projet industriel était un élément important ; il était explicité, précis avec, notamment, deux contrats en cours de négociation, très élaborés qui concernaient des pays situés dans le Bassin méditerranéen, deux contrats qui devraient voir le jour dans les prochains mois, très intéressants pour Monaco Télécom qui conforte son image d'entreprise très performante à l'international.

Sur l'emploi, oui, il a été demandé et obtenu le maintien de l'emploi et surtout la considération du personnel qui est embauché au centre d'appel. Oui, il a été demandé d'assurer aux Monégasques compétents une évolution de carrière satisfaisante et elle a été

acceptée. Sur le partenariat et au niveau du mobile, vous savez que, naturellement, Monaco Télécom avait un partenariat avec Vivendi et donc avec S.F.R. mais il y en a un aussi qui est très important avec Orange, il peut être amené à se développer, mais je ne peux pas en dire plus ce soir parce que des négociations sont en cours.

Donc, les éléments que je viens de vous rappeler et la manière dont s'est passée la réunion, encore une fois, il y a quelques semaines, juste après le vote du Budget Rectificatif, en présence de l'ensemble des salariés, me laissent penser qu'après 6 mois, au contraire, le Gouvernement Princier est satisfait de l'évolution de ce dossier. Nous resterons bien évidemment attentifs, puisque Monaco Télécom est, comme vous le soulignez, une entreprise qui apporte beaucoup à Monaco, non seulement en termes de recettes mais au niveau de l'image internationale.

Je crois qu'en ayant dit tout cela, j'ai pratiquement terminé mon intervention sur Monaco Télécom, en ajoutant quand même, que la baisse des prix était attendue, qu'elle est effectivement importante pour dynamiser le tissu local et pour inciter des entreprises nouvelles à s'installer en Principauté. C'est un des volets importants de l'axe de la politique du Gouvernement en matière d'innovation; je remercie M. MARQUET, pour les propos aimables qu'il a formulés à l'ensemble de l'équipe du Département des Finances ainsi que du secteur privé, qui nous a beaucoup aidé dans ce dossier. Il s'agit d'une étape, c'est certain, travaillons vers l'innovation en général, et avec l'aide de l'opérateur Monaco Télécom, qui jouera un rôle majeur dans ce dossier.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BIANCHERI.

Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** En prolongement effectivement de Monaco Télécom, puisque M. le Conseiller vient d'en rappeler le rôle pilier dans les nouvelles technologies. D'abord, je souhaitais saluer et vous dire combien j'apprécie effectivement, les initiatives qui sont prises dans le domaine des nouvelles technologies et dans la mise en place d'un cadre que j'espère attractif; je dis j'espère parce que les textes n'ont pas encore été déposés pour l'instant...

Donc je disais effectivement que j'appréciais cette orientation en nouvelle technologie. Je relève, néanmoins, une petite carence, c'est que vous allez nous soumettre des textes qui n'envisagent ni le nommage ni la responsabilité des fournisseurs d'accès ni la responsabilité des opérateurs; et j'ai observé aussi qu'au cours des séances de préparation, M. le Conseiller pour

les Travaux Publics relevait l'inadéquation de la Charte de nommage actuel. Donc, en prolongement de l'effort qui est fait par le Gouvernement, je souhaiterais que l'on fasse un package cohérent et qu'on inclue dans les textes que l'on va soumettre au Conseil National, les textes qui font défaut et que je viens de mentionner.

J'ai bien aussi pris note de l'intention du Gouvernement de développer ce qu'il est convenu d'appeler l'e-Gouvernement ou en tout cas l'administration électronique, et j'espère que cette initiative pourra aller au-delà de la simple mise en ligne des formulaires du répertoire du commerce. Je pense à une évolution quand même beaucoup plus substantielle qui pourrait effectivement affecter la vie des Monégasques, au quotidien, quelle que soit la question qu'ils aient à traiter avec l'Administration.

Donc voilà en résumé mes observations sur les nouvelles technologies, j'en termine et je reprendrai la parole sur un autre sujet, si vous le permettez, Monsieur le Président, tout à l'heure.

**M. le Président.-** Alors, pour la clarté des débats, Monaco Télécom n'était pas épuisé comme sujet je pense; je donne la parole à Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, dois-je donc bien comprendre que très prochainement, les offres au niveau du débit et de la qualité des bandes passantes, vont également se rapprocher de celles proposées par les opérateurs des pays voisins? Parce que j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi on reste encore avec des débits aussi lents; d'habitude, ce qui gêne le plus l'accroissement des débits, c'est la distance à parcourir. Chez nous, on ne peut pas dire que les distances soient très longues...

**M. le Président.-** On termine sur Monaco Télécom. Vous avez une réaction, Monsieur CELLARIO, suite à l'intervention de Monsieur le Conseiller?

Je vous en prie, vous avez la parole.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, j'ai parlé de plan industriel, je ne sais pas si vous m'avez vraiment répondu.

Monaco Télécom fait son chiffre d'affaires à l'international, nous le savons tous. Lorsqu'on parle de plan industriel, on parle de rechercher de nouveaux marchés internationaux. Or, quel risque peut-on avoir? C'est le fait que cette société ne recherche pas de

nouveaux marchés, mais rachète plutôt d'autres opérateurs pour réaliser uniquement des plus-values. Le voilà le problème et je pense que sur ce point-là, le Gouvernement doit être extrêmement vigilant.

Il serait dommageable que dans les mois à venir, on s'aperçoive que cette société ne recherche pas effectivement de nouveaux marchés, mais se contente simplement d'assurer une continuité de l'entreprise à travers des rachats, si judicieux soient-ils, vis-à-vis d'autres places fortes de télécommunications. Bref, que Monaco Télécom se comporte plus comme un organisme financier que comme un entrepreneur. Vous parliez d'ailleurs d'une place en Méditerranée, elle se trouve au sud de l'Espagne. Voilà donc l'étendue de ma crainte et c'est pour cette raison que je vous ai demandé le plan industriel de cette société. Au jour d'aujourd'hui, cette société n'est pas capable de prévoir un véritable plan industriel de recherches de marchés, concernant le développement de l'entreprise, alors que son chiffre d'affaires se fait pratiquement en international. C'est infiniment regrettable.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- Je suis désolé, je ne partage pas vos propos : le plan industriel comprend le développement à l'international : les marchés comme le Kosovo et l'Afghanistan, ou d'autres marchés sur lesquels il y a des prospections et des négociations l'attestent; le développement peut aussi s'entendre par des prises de participation avec un partenaire local, condition *sine qua non* pour obtenir un marché. Donc je crois qu'il est important d'étudier les différentes modalités de passation de ces nouveaux marchés à l'international. Monaco Télécom a une expérience internationale, Cable and Wireless également. Dans la mesure où, à l'international, le marché semble sécurisé avec ou sans prises de participation avec des partenaires locaux, à partir du moment où l'offre entre bien dans le métier de Monaco Télécom, que l'entreprise a les moyens de fournir des prestations de qualité, je ne vois pas de difficulté.

En revanche, si Monaco Télécom s'éloigne trop de ses terres d'origine et qu'elle va démarcher des contrats ou essayer de racheter une cinquième, une sixième licence, là effectivement, il y a de gros risques surtout si les premières licences ont été attribuées à des opérateurs historiques ou très proches de la région dans laquelle Monaco Télécom prospecte. Je pense que vous comprenez ce que je veux dire.

Donc, je crois que le projet industriel est bien là, le prix payé par l'actionnaire majoritaire intégrait bien le volet international et il n'y a pas de raison que cette stratégie ne se poursuive pas; mais là aussi, Monaco

Télécom est dans un milieu concurrentiel, la compétition est partout. Je serais moins pessimiste que vous, sur ce point-là.

Sur les tarifs, je répondrais au Rapporteur qu'un premier pas a été franchi, on verra dans un deuxième temps; encore une fois, les décisions se prennent en Conseil d'Administration, vous le saurez peut-être avant moi, puisque vous avez certains membres ici qui ont des informations privilégiées, mais je crois qu'il vaut mieux attendre, ce sont des points qui nécessitent une attention soutenue.

**M. Jean-Michel CUCCHI.**- Il y a en effet une amélioration nette, mais malgré tout, au niveau débit et vitesse, donc par rapport aux offres que l'on peut voir dans les pays voisins, nous sommes encore loin de la moyenne actuelle, que l'on peut constater dans les offres pour les villes. Donc c'est pour ça que ma question était : est-ce qu'il est prévu de continuer cette accélération des débits ou pas ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- Je n'ai rien d'autre à annoncer ce soir que ce que vous avez vu dans la presse.

**M. le Président.**- Est-ce qu'il y a d'autres interventions pour terminer sur Monaco Télécom? Monsieur GARDETTO, quelques instants parce que c'est votre deuxième intervention !

**M. Jean-Charles GARDETTO.**- Pas une intervention nouvelle sur Monaco Télécom, Monsieur le Président, juste un rebondissement sur les réponses de M. le Conseiller. Tout à l'heure je faisais part de la difficulté de Monaco Télécom à réagir à l'international du fait de la centralisation excessive imposée par Cable and Wireless, qui fait remonter à Londres tout le processus de décision. Est-ce que l'actionnaire important qu'est l'Etat de Monaco pourra user de son influence pour que les centres de décision restent à Monaco et que Monaco Télécom conserve la réactivité et la rapidité qui ont fait sa force ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- L'un n'empêche pas l'autre !

**M. le Président.**- Notre rôle dans ce Conseil National – c'est vrai pour tous les chapitres d'ailleurs – est de faire des propositions toujours constructives pour faire avancer les dossiers dans l'intérêt de Monaco et de sa population. Mais il est toujours plus agréable de

souligner l'excellence qui est quand même la nôtre en Principauté, dans de multiples domaines. Alors je ne peux pas résister – parce que nous ne l'avons encore jamais dit en séance publique – au plaisir de remercier chaleureusement et de féliciter pour la qualité de leur travail, les collaborateurs de Monaco Interactive qui est la filiale de Monaco Télécom, qui nous permettent d'être la première Assemblée élue dans toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à avoir l'intégralité de ses débats diffusée en direct sur Internet. Voilà une innovation technologique pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, que notre Assemblée a réalisée avec la filiale de Monaco Télécom et j'ai plaisir à le dire en séance publique.

Nous allons donc continuer sur d'autres sujets de cet important chapitre, puisqu'il comprend des dizaines de lignes.

Monsieur BOISSON vous avez la parole.

**M. Claude Boisson.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est sur le sujet de la Poste.

Par la voix de son Président, Jean-Paul BAILLY, la Poste française confiait récemment à la presse qu'elle ambitionnait d'être, non pas la plus grosse puisque c'est l'Allemagne, mais la meilleure et la plus performante d'Europe en 2010. C'est un élément positif que nous ne pouvons ignorer, puisque la Poste monégasque dépend de la Poste française et que cette dernière se prépare à entrer dans la grande compétition européenne, sans doute le 1<sup>er</sup> janvier 2009 en raison de la dérégulation.

Compte tenu de la spécificité monégasque, de l'efficacité de la distribution, de la qualité et de la proximité du service, je ne peux que déclarer, à titre personnel, puisque nous n'avons pas encore eu de débat au sein du Conseil National sur ce sujet, que la Poste de Monaco reste la seule et donc toujours aussi performante, notamment, au vu des recettes d'environ 11 M€ par an, pour le budget de l'Etat.

Au mois de mars 2004, le Gouvernement présentait au Conseil National un rapport relatif à la réorganisation des services postaux en Principauté.

Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller BADIA, je pense qu'il sera utile dans les mois à venir de programmer une réunion de travail sur ce sujet. Le projet de société anonyme monégasque ayant été abandonné, vous vous étiez orientés vers un nouveau projet. L'objectif commun du Gouvernement et du Conseil National sera évidemment la plus grande souveraineté possible pour la Poste de Monaco. Nous attendons donc une redéfinition des rôles de la Poste française, de l'Etat monégasque, de l'Office des Emissions de Timbres-Poste

avec la Poste monégasque. Nous serons donc très intéressés de découvrir l'avenant à la convention postale de 1963, le contrat de concession et le cahier des charges.

Monsieur le Conseiller, s'il vous plaît, auriez-vous de nouvelles informations à nous communiquer ce soir sur ce sujet ? Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Vice-Président.

Nous écoutons Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, dont le Département assure la tutelle de la Poste.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, je peux confirmer qu'effectivement, dans le courant de l'année 2005, vraisemblablement au premier semestre au plus tard, les textes étudiés et mis au point tant au niveau du Département des Travaux Publics pour ce qui concerne le service postal lui-même (cahier des charges, contrat de concession et l'avenant à la convention de 1963), que ceux qui concernent les aspects philatéliques et financiers de ce dossier aujourd'hui étudiés par le Département des Finances, sont en voie d'achèvement et pourront être communiqués, je pense dans le premier trimestre de l'année 2005, au Conseil National.

**M. Claude Boisson.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BADIA.

Monsieur Bruno BLANCHY, vous avez la parole.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

A la quatrième ligne, on voit apparaître F.R.C., je pense que c'est le Fonds de Réserve Constitutionnel; j'aimerais savoir s'il s'agit du remboursement d'un prêt à des particuliers qui veulent se loger, en l'occurrence aux Agaves ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** C'est le remboursement par le Fonds des travaux financés par le budget dans l'opération des Agaves.

**M. Bruno BLANCHY.-** Cela peut néanmoins me permettre de parler du Fonds de Réserve Constitutionnel. J'avais noté qu'il était constitué de placements en OPCVM et de biens immobiliers dont les intérêts rapportent actuellement, en moyenne 2 %, toutes valeurs confondues.



Alors, j'aimerais savoir si l'argent prêté aux particuliers, lors d'opérations de logement, tels que l'aide à l'installation d'un locataire ou encore lors des prêts dits de bonification pour l'accès à la propriété – là il faudrait se référer à la page 26 – si cet argent vient bien du Fonds de Réserve Constitutionnel ?

Dans tous les cas, est-il possible d'envisager la généralisation de prêts à 2 %, financés par le Fonds de Réserve Constitutionnel pour aider les Monégasques à accéder à la propriété ?

Je rappelle à ce propos que le droit de préemption voté vendredi dernier vient d'être étendu à toutes les catégories d'immeubles construits avant septembre 1947. Il serait donc logique de pouvoir aider les locataires concernés à profiter de cette nouvelle disposition favorisant leur accès à la propriété.

Enfin, pour être cohérent avec tout cela, il faudra bien rétablir parallèlement, dans leur droit de propriété, les petits propriétaires, en particulier originaires du pays, pouvant être pénalisés dans le secteur protégé.

La loi de révision de la loi n° 1.235, qui vient d'être votée, doit rester une mesure transitoire. C'est bien à l'Etat qu'incombe la politique sociale du logement dévolue actuellement à quelques propriétaires du secteur protégé « désignés volontaires ».

Ce qui m'amènerait à parler des taxes, mais peut-être que j'en parlerai un peu plus tard, au moment du chapitre qui leur consacré.

**M. le Président.-** Absolument, pour la clarté de nos débats, je crois qu'il faut qu'on soit tous très disciplinés et qu'on fasse nos interventions au fur et à mesure, sur les chapitres et les lignes concernées. Monsieur BIANCHERI désire répondre, je vous en prie.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Très brièvement, la moyenne sur 10 ans du rendement du Fonds de Réserve et des liquidités qui sont placés sous forme d'OPCVM est de 6,5 %, et pas de 2 %. Les prêts qui sont faits à des Monégasques le sont par le biais de Comptes Spéciaux du Trésor, les bonifications de prêts sont possibles par le prélèvement de sommes qui sont inscrites au titre du budget et pas du Fonds de Réserve. Quant au dossier relatif à l'accession à la propriété, je pense qu'il vaut mieux que l'on en reparle en janvier ou en février. Voilà, je vous ai donné trois ou quatre chiffres, j'espère que c'est ce que vous attendiez.

**M. Bruno BLANCHY.-** Vous pensez qu'il est possible quand même de consacrer une part du Fonds de Réserve

Constitutionnel à, admettons, la bonification de prêts d'accès à la propriété, par exemple ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Non, la bonification d'intérêts n'est possible que par une ligne budgétaire du chapitre 6. C'est une dépense annuelle qui n'a rien à voir avec le Fonds de Réserve.

**M. le Président.-** Nous allons poursuivre, tout en prenant acte de ce grand rendez-vous, pour le début de l'année prochaine, sur la réflexion commune pour mettre enfin en place un plan ambitieux d'accession à la propriété des Monégasques. Rendez-vous est pris dès le mois de janvier avec le Gouvernement.

On va continuer le tour de parole, sur le premier chapitre de ces recettes. Monsieur LICARI a demandé la parole.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le 10 février 2004, le Président et le Président de la Commission des Finances vous ont envoyé une belle lettre, une très belle lettre; elle est d'autant plus belle cette lettre qu'elle a, en annexe, les engagements pris par le Gouvernement pendant les débats budgétaires du Budget Primitif 2004. A la page 3 de cette note qui s'intitule « note relative à la mise en oeuvre des engagements pris par le Gouvernement au cours de la session budgétaire d'octobre-décembre 2003 », nous avons un paragraphe 2.5. intitulé « Engagement concernant la mise au point d'un texte sur l'accession à la propriété ». Dans sa déclaration du 15 décembre 2003, le Ministre d'Etat s'est engagé à ce que le Gouvernement organise en 2004, des réunions avec le Conseil National, pour mettre au point les textes qui permettent de définir un système équilibré d'accession à la propriété pour ceux des Monégasques qui le souhaitent.

Engagement non tenu, Monsieur le Ministre, malheureusement, je suis bien obligé de le constater. Alors, certes, j'ai appris vendredi qu'une réunion serait prévue... serait ! pour janvier ou peut-être février, sur le sujet; mais le temps joue contre nous, vous le savez, alors je vous demande de bien vouloir tenir les échéances, quand vous-même, vous les fixez.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je répondrai simplement à M. LICARI, que cette question de délai, nous en avons parlé à plusieurs reprises au cours de l'année; nous vous avons tenus au courant, nous vous avons dit que nous avions saisi la Commission supérieure d'Etudes juridiques, que nous attendions un rapport de sa part. Ce rapport nous l'avons eu vers la fin de l'automne et nous

sommes maintenant en mesure de traiter ce sujet, c'est ce que j'ai dit hier dans ma déclaration.

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA je vous en prie, vous avez la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président. Je voulais simplement rebondir sur ce que vient de dire le Ministre d'Etat. Et pour une fois, c'est moi qui vais demander copie d'un rapport : est-ce qu'on pourrait avoir une copie du rapport de la Commission supérieure d'Etudes juridiques? Est-ce qu'il sera transmis à l'Assemblée? Puisque vous l'avez depuis l'automne, on pourrait peut-être déjà le lire. Ça avancerait.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Il n'y a aucune difficulté; on ne vous l'a pas transmis dès sa réception parce que nous souhaitons nous-mêmes, au vu des éléments qui étaient à l'intérieur de ce rapport développer et affiner notre propre analyse.

**M. le Président.-** Donc, nous sommes d'accord. Il est souhaitable, évidemment, que lors du début des discussions, les représentants du Conseil National puissent avoir les mêmes informations que celles dont dispose le Gouvernement.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Donc le rapport sera transmis, c'est bien ce qu'on a compris.

**M. le Président.-** C'est ce que j'ai compris. Monsieur le Conseiller pour les Finances, c'est bien ce que vous avez dit?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Vous avez bien entendu.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur BOISSON a souhaité s'exprimer. Je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président. Puisque le sujet de l'accession à la propriété est soulevé, j'exprimerai quelque chose qui me posait problème depuis longtemps.

J'entends ce soir confirmation qu'il y aurait, à la fois, rapport et réunion de travail; alors je suis extrêmement

satisfait de cette perspective pour la bonne raison que je vous confierai officiellement ce que j'ai souvent dit à des collègues ici au Conseil National : j'étais très gêné au moment de la campagne de défendre l'idée d'accession à la propriété tout en ayant, comme tout le monde, la conviction qu'elle est indispensable et qu'il fallait atteindre cet objectif. Pourquoi j'étais gêné? Pour la bonne raison que, depuis quelques années, nous savions que le processus avait été interrompu parce qu'il y avait un problème juridique et que l'accession à la propriété, telle qu'elle avait été mise en place, pouvait être dénoncée étant anticonstitutionnelle.

Donc, j'étais gêné de défendre l'idée d'une accession à la propriété en sachant que, juridiquement, ce n'était plus possible. Ce qui m'apparaît intéressant, c'est suite à de nombreuses interventions de notre part, mais également à la volonté du Gouvernement, qu'une étude soit faite par les services compétents, la Commission d'Etudes juridiques et que, au-delà de cette étude, on nous dise qu'il y a des possibilités. Car si on doit se rencontrer à ce sujet, ce n'est pas pour nous dire : « vous savez c'est anticonstitutionnel, oubliez l'idée ». Donc, politiquement, nous allons sûrement avoir, je l'espère, une solution juridique et en ce sens notre désir, notre demande à tous – parce que je crois que tous les élus ont toujours souhaité l'accession à la propriété – devient quelque chose de tout à fait probable; dans le cadre du programme, c'est quelque chose qui n'est plus du tout un élément simplement démagogique ou un grand principe, c'est quelque chose qui est attendu, demandé, mais qui va être juridiquement possible. Encore faut-il, bien sûr que l'on travaille sur ce sujet de manière, je dirais, très théorique, très didactique; et je pense que, dans les commissions appropriées, on s'adonnera à ce sujet, quel que soit le temps qu'il faudra. Je pense qu'avant la fin de ce mandat, ce sujet sera réglé juridiquement et non de manière anticonstitutionnelle.

**M. le Président.-** Absolument, nous sommes convaincus qu'il existe des solutions juridiques; le premier rapport d'ailleurs que le Gouvernement, lui, nous avait transmis l'année dernière, le rapport FRANÇOIS, conclue que cela est possible.

Je vous rappelle qu'il y a deux intérêts à concilier, ils sont aussi importants l'un que l'autre : il y a bien sûr la défense des intérêts des futurs propriétaires monégasques; il ne s'agit de leur faire un cadeau empoisonné en leur permettant de devenir propriétaire dans les domaines de l'Etat et il faut, notamment, que leur placement soit un placement intéressant, que ce soit un patrimoine familial transmissible. Mais il faut aussi veiller que ces appartements, qui sortiront des biens de l'Etat, soient réservés à des nationaux. Parce que ça

serait tout à fait choquant que dans les mois qui suivent l'accession à la propriété pour les Monégasques, on retrouve un certain nombre d'étrangers dans les domaines de l'Etat, profitant de prix plus intéressants que sur le marché libre. Donc, ces deux soucis nous les partageons; nous pensons, nous, qu'on aurait peut-être pu effectivement commencer à discuter ensemble sur la base du premier rapport qui nous a semblé être un rapport très intéressant de M. FRANÇOIS, qui lui concluait – et je ne vais pas entrer ce soir dans les détails – que c'était tout à fait compatible, le droit de propriété constitutionnel avec la préservation du patrimoine national de l'Etat monégasque.

Le Gouvernement a souhaité une deuxième étude; dont acte. Je pense qu'on ne va pas polémiquer, ce qui est important aujourd'hui, c'est que cette date de janvier soit confirmée. Le Gouvernement sait très bien que c'est une priorité très importante pour le Conseil National parce que, soyons clairs, c'est un besoin non satisfait de très nombreux Monégasques, qui – point de démagogie – ne seront jamais en mesure, financièrement, d'acheter des appartements dans le secteur privé, quels que soient les prêts que l'Etat pourra faire. Je m'étais amusé, rappelez-vous, il y a quelque temps, à estimer ce que représenterait le remboursement du prêt sur 20 ans, d'un appartement moyen dans le secteur libre, pour un Monégasque devenu propriétaire; on arrive à quelque chose comme 10.000 euros par mois de remboursement : ce n'est pas sérieux, c'est hors de portée de l'immense majorité des Monégasques! Donc, c'est bien dans les Domaines que nous devons travailler pour permettre l'accession à la propriété, si nous avons l'ambition que ce ne soit pas seulement quelques pour cents, parmi les plus aisés des Monégasques, qui puissent dans leur pays devenir effectivement propriétaires. Nous l'avons dit hier soir, pour la majorité du Conseil National, c'est un chantier prioritaire pour l'année 2005, je crois qu'on va tous s'y atteler avec énergie pour trouver des solutions, parce que les Monégasques attendent de nous, non pas qu'on leur explique qu'il faut du temps pour des études juridiques ou bien qu'on a de bonnes intentions, mais des résultats et des propositions concrètes d'accession à la propriété.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Justement, est-ce qu'un projet de texte nous sera présenté lors de cette réunion de janvier? Parce que dans la promesse ou l'engagement que j'ai lu tout à l'heure, il était question que ces réunions donnent lieu à l'élaboration d'un projet de texte, courant 2004, et le souhait du Conseil National est que le Gouvernement fixe au plus vite le calendrier de ces réunions, si possible au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2004, afin de permettre le vote de texte avant l'été. Donc nous avons un petit retard.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Avant de présenter un texte de loi, il faut qu'on soit certain que nous poursuivions les mêmes objectifs.

Un des objectifs, et je l'entends ce soir, c'est bien évidemment que le bien immobilier reste dans le patrimoine national; il y a un autre point que l'on devra voir ensemble, mais je ne veux pas qu'on entame le débat de soir, porte sur la possibilité ou pas aux Monégasques concernés de louer l'appartement à un Monégasque? Et tout un ensemble de questions que nous avons relevé, mais pas du tout dans un but de faire perdre du temps à ce groupe de travail mais pour simplement être certains que face à une petite dizaine de questions, nous ayons tous les mêmes réponses, ce qui facilitera la rédaction d'un texte de loi, j'en suis sûr.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je comprends très bien mais je pense quand même, et le Président l'a rappelé, que le rapport FRANÇOIS avait bien, comment dire, bien étudié la question et nous savons tous que, si on veut qu'il y ait un droit de propriété, on ne peut pas y apporter trop de limitations non plus, sinon ce n'est plus d'un droit de propriété qu'on va discuter!

**M. le Président.-** Qui souhaite s'exprimer encore sur ce sujet important sur lequel je rappelle effectivement, comme le disait le Conseiller, que des réunions entre notre Assemblée et le Gouvernement se tiendront dans les premières semaines de l'année – et on aura l'occasion forcément, sur un sujet aussi important, d'y revenir en séance publique – avec des propositions et des avancées, nous le souhaitons, concrètes. Ce soir nous restons, si vous le voulez bien, sur les principes généraux.

Monsieur BOISSON et Madame PASQUIER-CIULLA souhaitent à nouveau prendre la parole.

**M. Claude BOISSON.-** Simplement pour dire que je comprends la préoccupation de M. le Conseiller qui souhaite d'abord que nous ayons une discussion parce que, s'il y a un projet de loi, on va commencer à l'amender! Mais je comprends aussi la préoccupation de Monsieur le Président de la Commission de Législation qui a besoin d'une base de travail. Est-ce qu'on ne pourrait pas trouver un compromis, c'est-à-dire que vous nous présentiez un avant-projet, qui est déjà un support juridique et ensuite tout est possible : on n'est pas dans la situation de la procédure où vous êtes coincés par un projet de loi et où nous, nous n'avons plus qu'à l'amender. Par exemple. Parce que, à travers un avant-projet, on commence déjà à voir quelques éléments

juridiques et derrière cela, il y a bien sûr les idées qui vont se discuter, mais ça permet de tout revoir, si c'est nécessaire, c'est tout.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre demande la parole.

**M. le Ministre d'Etat.-** Moi, je vous propose un autre compromis qui est d'avoir une première réunion tout de même et ensuite on essaiera de mettre au point un avant-projet. Sinon nous allons perdre du temps et peut-être vainement et nous nous retrouverons plus tard et tout sera à remettre par terre et à recommencer.

Donc, commençons par nous voir, pour avoir un certain nombre d'orientations.

**M. le Président.-** C'est prévu avant la fin janvier, nos Secrétariats doivent maintenant programmer cette date. Moi je souhaiterais, bien évidemment – et j'en prends la responsabilité – que ce soit une réunion Plénière : c'est un sujet tellement important qu'il me semble indispensable que l'ensemble du Conseil National participe à cette réunion avec, mais c'est au Ministre d'Etat à le dire, l'ensemble des membres du Gouvernement. En tous les cas, moi je convierai l'ensemble des membres du Conseil National sur ce sujet capital pour nos compatriotes.

Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Vous avez répondu à ma préoccupation, j'avais entendu parler de groupe de travail et je souhaitais y être conviée, mais puisque vous avez indiqué que vous conviez tout le monde...

**M. le Président.-** Absolument. Donc réunion avec l'ensemble du Conseil National et la délégation gouvernementale choisie par M. le Ministre d'Etat.

Voilà pour ce point très important, je crois que pour ce soir tout est dit : on attend cette réunion avec impatience et les résultats que nous nous sommes engagés à en retirer et nous ferons tout ce que nous pouvons pour en avoir.

Je passe la parole à présent sur d'autres points non abordés. Monsieur PALMARO a demandé la parole. Nous écoutons le Président de la Commission des Finances.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne voudrais pas rebondir sur l'accession à la propriété mais tout de même, j'attends avec intérêt la réunion de janvier, pour savoir quelle est la position du

Gouvernement sur l'accession à la propriété, car cela m'interroge également.

Je souhaite rapidement aborder le problème de la Société des Bains de Mer et un poste de dépenses de la S.B.M.

J'aborde ce point de dépenses de la S.B.M. dans les recettes, parce qu'il n'y a pas, dans les dépenses du budget, de poste concernant la S.B.M.. Il s'agit de la réévaluation des salaires et j'ai noté avec intérêt dans le rapport du Gouvernement, que le Gouvernement avait pris tout à fait conscience de la nécessité de réévaluer les bas salaires. Nous savons par ailleurs qu'il y a une négociation en cours, dont, je crois, la date butoir est fin mars 2005. Alors, bien sûr, je ne veux pas du tout interférer dans cette négociation, j'hésite à parler parce que je ne veux pas interférer dans cette négociation, mais tout de même : c'est là un engagement du Gouvernement, au-delà de la date de mars 2005, qui consiste pour nous, à partir d'aujourd'hui, à être très vigilants sur le résultat de cette négociation qui doit aboutir, effectivement, à une réévaluation normale et acceptable des bas salaires à la S.B.M.. Nous serons extrêmement vigilants sur ce résultat.

**M. le Président.-** Je vous propose qu'on continue sur la S.B.M. si vous le voulez bien. Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

**M. Jean-Luc NIGIONI.-** C'est tout à fait dans le droit fil du Président PALMARO.

J'ai bien noté, Monsieur le Ministre, l'intérêt que porte le Gouvernement à la S.B.M. et les interventions qu'il a effectuées tant auprès de la Direction de la société qu'auprès de ses représentants au sein du Conseil d'Administration. J'attends maintenant que des résultats positifs suivent, allant dans le sens des intérêts bien compris de la S.B.M. et surtout de ses salariés.

Pour les négociations salariales en cours, le Gouvernement devra être attentif au traitement qui sera réservé aux salariés aux plus bas revenus, les smicards, car en plus de bas revenus, ces salariés travaillent plus particulièrement la nuit et les jours fériés, donc dans des conditions plus difficiles que la normale.

Il faut savoir aussi qu'un certain nombre d'entreprises attend de connaître l'aboutissement des négociations sur le SMIC à la S.B.M., pour éventuellement s'aligner sur ces accords. C'est pourquoi le Gouvernement doit être très attentif, et si besoin était, clarifier l'application du SMIC dans des conditions conformes à l'image sociale de notre pays et dignes des personnes concernées qui, rappelons-le, sont les salariés du plus bas de l'échelle, qui méritent toute notre attention.

Je voudrais dénoncer, comme je l'avais déjà fait dans cette enceinte, la poursuite de l'usage abusif de renouvellements successifs de contrats à durée déterminée pour une même personne, à de multiples reprises et pour de très courtes périodes.

Je demande à nouveau que soit instaurée, comme je l'avais déjà fait à la même période l'année dernière, une incompatibilité entre les fonctions de directeur des jeux et celle de Conseiller National. Je vous remercie de donner suite à cette demande, qui avait été traitée aussi en Commission mixte avec la S.B.M. et qui avait, semble-t-il, reçu une écoute attentive mais qui n'a pas abouti jusqu'alors. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je confirme effectivement, lors de la Commission mixte, la première d'ailleurs de la législature, c'est une demande qui a été faite par la délégation du Conseil National, qui a reçu un accueil favorable du Gouvernement et du Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer. Donc, il faudrait pouvoir la traduire dans les textes afin que les choses soient inscrites pour maintenant et pour le futur. Vous vous aviez indiqué partager ce souhait de manière à éviter tout mélange de mandat politique et de direction d'un Casino très important pour des centaines de monégasques, par ailleurs électeurs.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Et quant à la situation des salariés à bas revenus, vous savez bien que c'est exactement conforme à ce que j'ai dit hier dans ma déclaration, donc nous sommes sur la même ligne.

**M. le Président.-** C'est un point très important du rapport, bien sûr, de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Sur la S.B.M. toujours, nous allons écouter Monsieur Claude BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

En juin dernier, j'avais particulièrement insisté sur les graves conséquences de la brutale et excessive augmentation du SMIC de 9,65 % au 1<sup>er</sup> juillet 2004. Il paraît que j'exagérais ! Voilà un secteur d'activité entre autres, qui n'a toujours pas digéré cette situation et qui connaît même un transit très proche de la constipation après avoir risqué une occlusion, au moment du bal de la Croix Rouge. Je ne permettrai à quiconque d'imaginer que je ne suis pas favorable à une importante augmentation du SMIC, car ce n'est pas une rémunération qui permette de vivre convenablement.

Mais il ne faut pas faire n'importe quoi quand nous sommes confrontés à la réalité économique des entreprises. La S.B.M. avait, comme n'importe quelle entreprise, trois solutions face à cette indexation supérieure à l'inflation. Répercuter l'augmentation aux clients, amputer sa marche bénéficiaire ou refuser d'augmenter le SMIC de 6,94 à 7,61 €, en recherchant, avec le concours du Service des Relations du Travail, des interprétations juridiques.

Compte tenu qu'il n'est pas opportun dans la conjoncture actuelle d'augmenter les tarifs aux clients, la S.B.M. a choisi de refuser la modification du taux horaire pour le personnel au SMIC.

Je pense qu'il serait temps qu'un accord intervienne afin de prendre en compte l'augmentation légale, de 6,94 à 7,61 € pour le SMIC ou pour les salaires proches du SMIC qui incluent des primes et indemnités, car je ne vois pas pourquoi ce qui a été obligatoire pour les entreprises du secteur privé ne l'est pas pour la S.B.M.

Je comprends la problématique qui s'impose à la S.B.M., mais c'est la même pour tous les autres employeurs, qui ont subi juridiquement, socialement et financièrement, cette situation. Pourquoi la S.B.M. ne subirait pas la cellule d'analyse pour demander le paiement du surcoût !

Il faut savoir que dans les entreprises concernées par ce problème, les résultats bénéficiaires ont été très affectés. La S.B.M. ne pourra pas échapper à ce mécanisme regrettable et absurde qui provient de la décision du Gouvernement d'avoir augmenté le SMIC de 9,65 %, sans aucune possibilité d'anticipation.

Alors, Messieurs de la S.B.M., quels que soient vos inquiétudes et vos arguments, prenez-vous en au Gouvernement, c'est-à-dire à votre actionnaire majoritaire et cessez de vouloir faire assumer les conséquences aux salariés qui ne sont pas responsables de 5 ans d'incapacité du Gouvernement à faire face à l'incidence de la R.T.T. en France par le biais de l'application de la loi monégasque n° 739 !

De plus, ne croyez pas que la défense des bas salaires pour des Conseillers Nationaux soit une attitude irresponsable face aux contraintes budgétaires ! Nous avons la même préoccupation d'une S.B.M. bien gérée et prospère. Ce n'est pour nous qu'une démarche de bon sens qui doit être empreinte, pour tout gestionnaire non-technocrate, de la volonté de préserver la motivation de ce type de personnel, de la qualité du service, les bonnes relations hiérarchiques, la paix sociale et l'image de la S.B.M.

Bien que le Gouvernement ne veuille pas s'ingérer dans la politique financière de la S.B.M., je suis convaincu que si la S.B.M. et l'Etat ont la même volonté,

ils trouveront ensemble une solution avant le mois de mars 2005 ; car attention, Messieurs, le repas qui constipe n'est pas fini : préparez-vous à ingurgiter une nouvelle augmentation du SMIC d'environ 6 à 7% le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et à devoir gérer l'écrasement des salaires, puisque le SMIC continue à rattraper les rémunérations qui sont légèrement supérieures !

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOISSON.

Je donne maintenant la parole à Madame Christine PASQUIER-CIULLA.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais être brève. *Il n'est pas question, effectivement, Monsieur PALMARO, d'intervenir dans les négociations en cours, mais il est quand même question de rappeler que l'Etat est actionnaire majoritaire de la S.B.M. et que la S.B.M. est le premier employeur de Monaco. Donc, à ce titre, il me paraît pour le moins normal de lui demander de montrer l'exemple en matière de respect des textes, des règles de droit, que ce soit la Constitution, que ce soit la loi, que ce soit les règlements, que ce soit la jurisprudence ou les usages.* Je souhaiterais plus particulièrement que ce respect se fasse en matière d'embauche : je pense, notamment, à la priorité d'emploi des Monégasques, je pense aussi à la gestion du personnel et je rebondis sur ce qui a été dit par M. NIGIONI, la durée des contrats, les salaires etc...

Donc, ce que je souhaite aujourd'hui, c'est demander à l'Etat d'assumer ses responsabilités d'actionnaire majoritaire et de *montrer l'exemple* à travers cette société qui constitue une vitrine de notre Principauté et qui aujourd'hui, pardonnez-moi, a trop tendance à faire abstraction des textes et à les respecter, si j'ose dire, d'une manière distraite.

**M. le Président.-** Nous avons pages 21 et 22 du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de loi de Budget 2005, beaucoup insisté sur ce point, qui est capital pour le Conseil National; nous en avons parlé longuement aussi au Budget Rectificatif il y a quelques semaines. Je voudrais simplement ajouter aux interventions de mes collègues et à l'exposé très clair de la Commission des Finances, qui dit sur ce sujet essentiel, je cite le rapport : « Le Conseil National attend du Gouvernement qu'il s'engage à jouer pleinement son rôle qui est de définir des orientations et de fixer des limites afin d'assurer la paix sociale, au sein de cette société ô combien symbolique pour la Principauté ».

M. le Ministre d'Etat, en page 16 de sa réponse, nous dit qu'il avait bien entendu les demandes du Conseil National et que « l'attention devrait se porter tout spécialement sur les salariés les moins favorisés ». Ça nous semble une déclaration qui va dans le sens de ce que nous attendons; néanmoins, les négociations, nous l'avons appris, se poursuivent jusqu'au mois de mars et donc nous attendons bien sûr qu'un accord soit trouvé avant de nous réjouir. Je rappellerais quelques chiffres en complément de mes collègues, ce soir le Conseil National évidemment comprend tout à fait – dans, notamment, la création d'un nouvel hôtel au Larvotto, l'acquisition d'un hôtel déjà bâti, l'hôtel Balmoral, et l'investissement dans des actions d'une société aux Etats-Unis, pour environ 45 Millions de dollars. Tout ceci pour environ 270 M€. Les délégués du Conseil National à la Commission mixte de coopération avec la S.B.M., le Président de la Commission des Finances, le Vice-Président, Jean-Luc NIGIONI, Brigitte BOCCONE-PAGÈS et moi-même, avons beaucoup insisté au mois de novembre, d'abord pour avoir des chiffres. Parce qu'il est vrai, au fond, nous sommes d'accord sur le principe que le maintien de la paix sociale est indispensable pour cette société et Monaco, mais nous aimerions savoir ce que coûte l'augmentation du SMIC à la S.B.M.; et là, nous avons enfin obtenu des chiffres – qui depuis ont été démentis par les représentants syndicaux que nous avons rencontrés – mais les chiffres que nous avons entendus à cette réunion, sont de l'ordre, de mémoire, d'à peu près 2 M€ de coût pour la première année et avec les augmentations qui suivraient, cela pourrait passer à 4 M€ par an pour les finances de la S.B.M.; c'est quand même un chiffre qui est raisonnablement modeste par rapport aux 270 M€ d'investissement que la société vient de réaliser et je voudrais simplement, sans m'appesantir sur ce sujet sur lequel beaucoup de choses ont déjà été dites hier soir, rappeler que nous avons demandé aux dirigeants de la S.B.M. de bien mesurer le coût d'un conflit social que nous voulons tous éviter. Si elle se produisait, la dégradation des relations sociales au sein de la S.B.M. aurait un coût qui serait largement supérieur, au coût de la mesure, je le rappelle de 2 M€ environ, pour l'augmentation du SMIC. Pensons aux pertes du chiffre d'affaires, pensons au climat détérioré, pensons à l'image écornée et peut-être aux services dégradés vis-à-vis des clients, je pense que toutes ces raisons font qu'aujourd'hui nous sommes d'accord, Monsieur le Ministre d'Etat. Reste évidemment à ce que les accords que nous souhaitons tous dans l'intérêt de Monaco, soient trouvés, et si j'ai bien compris désormais, avant la fin du mois de mars; d'ici-là, nous invitons le Gouvernement actionnaire majoritaire à la plus grande vigilance, il ne faut pas non plus se contenter maintenant de déclarations, il faut suivre les résultats que nous espérons tous.

S'il n'y a pas de réaction du Gouvernement sur la S.B.M. nous allons continuer sur ce très important chapitre. Monsieur le Conseiller pour les Finances ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- Non, je souhaiterais juste donner quelques éléments financiers qui précisent les propos que vous venez de tenir : 270 M€ d'investissement, mais pour les financer un recours à l'endettement à hauteur de 140 M€ public doit savoir que la S.B.M. ne va pas autofinancer 100% de ces investissements. Evoquer qu'à ce jour l'investissement de plus de 3 % dans le groupe Wynn Resort est un investissement qui est très important au regard du profit potentiel que la S.B.M. peut en attendre. Ce sont des investissements à long terme significatifs comme ceux relatifs au Balmoral, mais qui doivent être différenciés, dans leur analyse financière. En effet, ils ne peuvent être comparés à une charge récurrente de 5 M€ correspondant au lié à une éventuelle majoration des salaires du fait de l'évolution du SMIC. Indiquer que le cours de l'action Wynn Resort aujourd'hui est très élevé, puisqu'il est de 4 fois supérieur au prix d'acquisition.

Certes ces investissements sont significatifs mais ils devront permettre à la S.B.M., nous l'espérons tous, de poursuivre son développement international et en Principauté.

**M. le Président.**- Monsieur MARQUET je vous en prie, vous avez la parole. Nous vous écoutons dans le prolongement de ce qui a été dit sur la S.B.M., tout en confirmant à M. le Conseiller pour les Finances que ce que nous disons est complémentaire et pas du tout antinomique, l'investissement productif, ce Conseil National le soutient mais, pour nous, le progrès social doit aussi accompagner les investissements productifs. Les deux sont indispensables au succès d'une entreprise moderne.

**M. Bernard MARQUET.**- Je vous remercie Monsieur le Président.

Je voudrais ce soir faire le point sur les aides qui sont prévues pour les entreprises retenues par vos services, concernant la hausse du SMIC. Il est prévu d'ici la fin de l'année un premier versement aux entreprises ayant fait des avances de trésorerie depuis 6 mois. Rappelons que ces aides sont d'un montant de 60 € par emploi salarié équivalent temps plein, ce qui ne représente que le tiers des 180 € du surcoût.

En suivant l'exemple de la S.B.M., où l'Etat est actionnaire majoritaire, qui, cet été, a souhaité intégrer dans les salaires des avantages acquis, les entreprises du

privé ont suivi la voie montrée par le Gouvernement en tentant de mensualiser le treizième mois afin de l'intégrer au salaire minimum.

La hausse du SMIC a entraîné des problèmes dans de nombreuses entreprises, même si elles n'ont pas déposé de dossier au Gouvernement.

En effet, le problème du rattrapage par le SMIC de nombreux niveaux dans les grilles de salaires, crée des problèmes inévitables que le Gouvernement ne traite pas. Le « Grenelle » monégasque prévu en septembre 2004 a été supprimé unilatéralement par le Gouvernement. Différents conflits sociaux sont en cours. Une journée d'action interprofessionnelle est prévue le 3 février 2005 par les syndicats. Le 1<sup>er</sup> juillet 2005 une nouvelle hausse du SMIC d'environ 6 % est annoncée.

De nouvelles aides sont-elles prévues ? J'ai cru entendre que non en séance privée.

Le Gouvernement nous a indiqué le retour à la parité au 1<sup>er</sup> juillet 2005. Peut-il clairement nous indiquer ce soir comment il compte procéder ?

En a-t-il mesuré toutes les conséquences ?

Je suis inquiet pour la paix sociale et les perspectives des entreprises dans les mois à venir.

**M. le Président.**- Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales ?

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.**- C'est un sujet qui, effectivement, préoccupe le Gouvernement : il l'a préoccupé et il continue à le préoccuper. Tout au long de l'année 2005, un certain nombre de réflexions déjà engagées va se poursuivre. Aujourd'hui, je ne veux pas faire d'effet d'annonce, je m'en garderai, sur des dispositions qui ne sont pas encore mûres. Sachez simplement que, même si l'aide que vous avez décrite a paru modeste, nous n'avons pas de retour négatif. J'avais laissé entendre que la cellule d'analyse restait ouverte à une saisine de la part des entreprises qui en éprouveraient le besoin et que la durée d'application de ces aides dépasse le 1<sup>er</sup> juillet 2005, dans la perspective d'aider, au moins partiellement, au passage évolutif du SMIC, encore une fois au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Mais nous travaillons sur le sujet et je pense que d'autres dispositions pourront être mises en œuvre ou en tous cas évoquées, au début de l'année prochaine.

**M. Bernard MARQUET.**- Je vous remercie, mais j'attends une réponse sur la parité, parce que je voudrais rappeler à tous mes collègues, à la presse et au public,

que le retour à la parité cela veut dire que tous les salaires devront être comparables à ceux pratiqués dans la région économique voisine, nous ne sommes plus au niveau du SMIC.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous remercie Monsieur le Président. Il y a un point que je ne peux pas laisser accrediter, c'est l'idée que ce sera le Gouvernement qui ait fait échec au rendez-vous social qu'il avait annoncé.

Les choses ne se sont pas passées du tout de cette façon-là. Le Gouvernement a pris les contacts avec les parties, a échangé les vues et la conclusion a été que ces parties ont estimé que la situation n'était pas mûre pour tenir un tel rendez-vous social et le Gouvernement en a tiré les conclusions, mais son offre reste ouverte.

**M. Bernard MARQUET.-** Excusez-moi Monsieur le Président, mais je n'ai pas eu de réponse sur la parité !

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** La réponse sera également apportée, je pense, dans l'année prochaine. Nous avons maintenu l'application de la loi n° 739; la parité s'applique donc avec les facilités et les difficultés que vous connaissez, lorsqu'il s'agit des grilles.

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste apporter une ou deux précisions sur le planning du déroulement du 1<sup>er</sup> semestre, qui ne se compose malheureusement que de 6 mois. Que diriez-vous d'éviter la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés l'année dernière, c'est-à-dire que le Parlement saisi mi-mai, pour l'étude d'une loi, soit 1 mois à peine avant la fin de la session de printemps. Je pense qu'il y a à mettre en œuvre concrètement la volonté de concertation et d'étude du dossier, conjointement, dès le début de l'année. Et le début de l'année commence en janvier et non pas en mai, voire en juin...

**M. le Président.-** Monsieur Claude BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Monsieur le Ministre, je vous remercie de votre information, elle est très importante pour l'ensemble des partenaires sociaux et des agents

économiques, parce que ce que nous avons découvert dans la presse, c'est que le Gouvernement considérait qu'il n'était pas urgent qu'il y ait une rencontre des partenaires sociaux – c'est en tous les cas ce qui a été dit – et qu'il y avait d'autres dossiers qui étaient plus urgents et que c'était dans sa globalité que tout cela devait se gérer. Donc, c'est important, l'information qui nous a été apportée ce soir, nous avons une indication.

C'est malheureusement regrettable, parce que sans la possibilité pour les partenaires sociaux, enfin, sans qu'ils aient la volonté de pouvoir négocier, rien ne va se passer. Ce que nous pouvions espérer dans la rencontre entre les partenaires sociaux, c'est qu'ils puissent travailler sur la piste qui avait été envisagée au niveau du Conseil Economique et Social, où il y avait un effort fait par les trois parties : les employeurs, les salariés et l'Etat. Car à moment donné, il faut sortir de cette situation et c'était le seul moyen de revenir à la parité dans des conditions convenables, sans que ce soit, soit tout l'Etat qui paye, soit tous les salariés, soit seulement les entrepreneurs. Et le problème c'est que, puisque personne ne veut payer, nous sommes dans une situation bloquée et que finalement certains doivent en supporter les conséquences et nous avons tous cet effet pervers. C'est vrai que nous sommes préoccupés de ce qui va se passer l'année prochaine, Mme POYARD-VATRICAN a raison : s'il doit y avoir un projet de loi, ne le recevons pas au dernier moment. Et ce qui est à craindre, c'est que dans la mesure où rien ne se passe, eh bien le Gouvernement viendra nous dire – je n'ai pas de boule de cristal, c'est un phénomène tout à fait naturel – viendra nous dire : « nous remplissons notre rôle et notre rôle est de faire appliquer le SMIC ». Donc nous avons le fameux rattrapage des 5, 6 ou 7 SMIC, selon les décisions de M. RAFFARIN en France, nous y arrivons au 1<sup>er</sup> juillet 2005; à cela s'ajoute de l'indexation, on ne sait pas si ce sera 6, 6,5 voire même 7, en tous les cas ce sera le rôle du Gouvernement de régler. Et ensuite il viendra nous dire, en ce qui concerne le problème de la parité : « ce n'est plus notre problème, c'est un problème de relation entre les partenaires sociaux; allez discuter et la seule solution à la discussion, c'est de payer ». Qui va payer ?

**M. le Président.-** M. BADIA nous a donné des indications; nous en attendons d'autres, Monsieur BADIA, bien sûr, pour le début de l'année 2005. Nous partageons tous le souhait de ne pas être mis trop tard devant des décisions à prendre dans l'urgence, qui effectivement, on l'a vu l'année dernière, ne sont quand même pas les meilleures. Donc, prenons le temps et merci de considérer que c'est une priorité pour notre Assemblée.



Nous avons donc terminé sur ces questions. Dans ce grand chapitre 1 des recettes, Monsieur GARDETTO va me dire qu'il n'a fait que 2 interventions, si j'ai bien compté, à la place de 3 annoncées.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Voilà la troisième, Monsieur le Président.

Je voulais évoquer la situation de Radio Monte-Carlo, puisque Radio Monte-Carlo a été pendant des dizaines d'années l'emblème, le drapeau, le fer de lance de la Principauté sur les ondes et que depuis le rachat de Radio Monte-Carlo par le groupe Weill, nous nous sommes aperçus que cette structure avait pratiquement disparu de la Principauté, puisqu'on n'a plus qu'un décrochage de quelques minutes par jour, et Radio Monte-Carlo, n'a de Monte-Carlo, que le nom à ce jour.

Alors ça laisse un vide, ça laisse un vide sur les ondes et ça laisse un vide dans les moyens d'expression de la Principauté, de sorte que nous sommes actuellement privés d'un média important qui pourrait effectivement assurer la promotion de l'économie monégasque, de la culture monégasque. Aucune structure n'a pris le relais de Radio Monte-Carlo. Il existe bien une jeune radio qui s'appelle MC One et que j'apprécie pour sa programmation mais qui a une audience malgré tout limitée aux frontières de la Principauté. Ce sujet a été porté à la connaissance du Gouvernement dans le cadre des séances de travail, je n'ai pas souvenir d'avoir reçu une réponse très encourageante en ce qui concerne effectivement un média de substitution qui viendrait prendre la place de feu Radio Monte-Carlo.

Je saisis donc l'occasion qui m'est donnée par ce chapitre, ce soir, pour à nouveau poser le problème et vous dire combien les Conseillers Nationaux sont attachés à ce que Monaco dispose d'une antenne, d'une antenne radiophonique qui puisse porter loin le message de la culture monégasque et de l'économie monégasque.

**M. le Président.-** Souhait partagé par le Conseil National puisque le Rapporteur l'a évoqué dans son rapport et le Ministre d'Etat l'a mentionné dans sa réponse.

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Juste pour dire, répéter ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, c'est-à-dire que j'avais évoqué ce sujet hier dans ma déclaration et j'avais également indiqué que cela pouvait faire partie de la réflexion que nous comptons engager, au début de l'année prochaine disons, sur les moyens de communication monégasques publics.

**M. le Président.-** C'est effectivement une attente du Conseil National bien sûr. Monsieur GARDETTO, je vous renvoie donc au rapport de la Commission qui a longuement développé nos arguments, pour justifier que Monaco, ville Etat, bénéficie au moins de moyens de radio comparables à ceux des villes de taille moyenne, dans tous les pays d'Europe, ce que nous n'avons plus, vous avez tout à fait raison Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président, j'espère que les réflexions qui seront entamées déboucheront sur une concrétisation et des actions. Merci.

**M. le Président.-** Nous partageons ce souhait; vous le savez Monsieur le Ministre, c'est un point important, la communication de la Principauté, pour ce Conseil National.

Nous passons à d'autres sujets encore sur cet énorme chapitre.

Monsieur BOISSON, un autre sujet toujours sur le chapitre 1 des recettes ?

**M. Claude Boisson.-** Oui, Monsieur le Président, je pense que je suis bien dans les recettes à travers les domaines « commerce et tourisme » et je pense pouvoir me permettre de faire l'interprète de tous les Conseillers Nationaux, ici, pour un sujet particulier. Je pense que nous pouvons féliciter l'initiative reconduite, cette année encore, par la Mairie de Monaco, pour le Village de Noël. Ce n'est pas simplement ludique, mais imaginons seulement les retombées en terme de recettes, pour le petit commerce, d'autant plus qu'il y a un certain nombre de commerçants, au village de Noël, qui sont des commerçants de la Principauté, voire même des commerçants monégasques. Il suffit d'y aller le week-end pour constater le monde qui se présente, des gens de Monaco mais également de l'extérieur. Source de recettes, source d'image. Un petit tourisme populaire, tout à fait respectable, qui n'a peut-être pas sa place dans les quartiers les plus chics et les plus snobs de Monaco, mais en tous les cas, sur le Quai Albert 1<sup>er</sup>, une véritable animation que nous aurions bien aimé avoir, il y a quelques années, pour nos enfants. Merci.

**M. le Président.-** Absolument. Etant de ceux qui ont bonne mémoire, je voudrais rappeler que c'est Mme Anne-Marie CAMPORA, qui n'est plus Maire de Monaco aujourd'hui, mais il faut se rappeler des actions de ceux qui ont œuvré pour la Principauté, c'est Mme CAMPORA qui a animé sérieusement ce quai, il y a une dizaine d'années, animation poursuivie bien sûr maintenant, par la municipalité de M. MARSAN.

Sur le Chapitre 1 des recettes, Madame DITLOT, je vous en prie, nous vous écoutons.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est à propos de la S.M.A.

Messieurs du Gouvernement vous nous confirmez que la mise aux normes européennes de la S.M.A. se fera et se terminera en 2005, l'usine va donc devoir s'arrêter? Allez-vous la fermer?

Comment le traitement des ordures ménagères va-t-il être assuré pendant la durée des travaux? Malgré tout ce qui a été dit, je pense raisonnablement que l'on ne peut malheureusement pas supprimer l'usine monégasque d'assainissement, ni la faire disparaître. Il faut donc l'utiliser au mieux en respectant les normes de santé et en se conformant aux normes européennes.

D'après ce que je sais, l'usine est dotée de deux lignes. Deux fois un four et son système dépolluant. Or, une entité fonctionne à plein rendement et à lui seul, le four de cette entité brûle un tonnage d'ordures ménagères supérieur à celui des ordures ménagères de la Principauté. Le deuxième four ne marchant que sporadiquement, je crois environ tous les quinze jours, et rejette alors beaucoup d'éléments polluants, avant d'atteindre les 850 degrés nécessaires à son bon fonctionnement.

Il serait me semble-t-il nécessaire, pour le bien-être et la sérénité des habitants de la Principauté, que la S.M.A. ne fasse fonctionner qu'un seul four à plein rendement. Ce seul four suffirait, je le répète à brûler toutes les ordures ménagères de Monaco. L'autre four servant de secours au cas où le premier tomberait en panne.

Comme la quantité d'ordures que traite actuellement l'usine est supérieure au tonnage que peut engouffrer un seul four, il faudrait se préoccuper de limiter les collectes extérieures à la Principauté.

Je pense que du fait du regroupement des communes, avec la CANCA, la CARF, il est possible de réduire le volume des ordures ménagères extérieures, sans porter préjudice aux communes dont nous collectons actuellement les ordures et sans se mettre en porte à faux par rapport à des engagements qui avaient été pris.

Enfin et pour conclure, nous savons qu'en 2012, les normes vont encore changer, devenant plus drastiques; j'engage le Gouvernement à une certaine vigilance et, comme gouverner est votre lot et que gouverner c'est prévoir, je vous engage donc à prévoir de faire le nécessaire afin de mettre en temps voulu, cette usine aux nouvelles normes 2012.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et peut-être entendue.

**M. le Président.-** Plusieurs élus, depuis notre élection il y a 22 mois, ont fait de ce dossier, un dossier prioritaire pour la protection de l'environnement et la santé publique de la population. M. BORDERO qui intervient toujours est absent ce soir. Monsieur GIACCARDI, lui par contre, va certainement intervenir.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Je comptais intervenir dans les dépenses d'équipement, je pense que c'est plus approprié étant donné qu'il y a environ 10 M€ qui sont prévus sur la ligne de dépenses. Mais si vous voulez faire le débat maintenant sur la S.M.A., c'est possible.

**M. le Président.-** Ecoutez, puisqu'on a commencé, je pense qu'il faut continuer, comme cela nous ne reviendrons pas ultérieurement sur la S.M.A.

**M. Thomas GIACCARDI.-** L'année dernière, Monsieur BADIA, vous nous aviez promis un ensemble de relevés techniques; ces relevés ont bien été effectués durant l'année, cela nous a notamment été confirmé par M. MANZONE. Mais nous n'en avons pas eu communication.

Alors, si on fait des prélèvements, si on les promet au Parlement, j'aimerais savoir pourquoi cette communication n'est pas intervenue.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller?

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Simplement sur la communication, j'ai signé cet après-midi même une transmission au Ministre d'Etat d'un courrier qui va vous apporter les éléments officiels décrits par M. MANZONE.

Si vous étiez intervenus dans deux jours, c'est-à-dire un peu plus loin dans le Budget, vous auriez déjà eu connaissance du courrier.

Je tiens quand même à préciser, indépendamment de toute polémique, que les éléments que je vous fournis, sont ceux que M. MANZONE, au nom de mon Département, vous a donnés à l'occasion de la réunion que je m'étais engagé à tenir et qui est à l'origine de la visite de l'usine; celle-ci a permis à Mme DITLOT d'obtenir un certain nombre de renseignements précieux dont elle nous a communiqué l'importance et je vous en remercie.

**M. le Président.-** Il y a effectivement eu une réunion à ce sujet dans cette Assemblée récemment et on vous en remercie.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Mais les renseignements dont vous faites état, Monsieur le Conseiller, ne nous ont pas été communiqués.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Vous allez les avoir.

**M. le Président.-** Nous les attendons, Mais, pour cette réunion qui a eu lieu dans cette enceinte à la demande du Conseil National, je tiens à remercier M. BADIA ainsi que d'ailleurs le Directeur de la S.M.A. et tous ceux qui sont venus nous donner des informations.

Monsieur CUCCHI, depuis l'année dernière, vous avez fait de cette mise aux normes un élément important, notamment dans votre rapport.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Le problème a été soulevé par mon collègue Thomas GIACCARDI et je ne comptais pas faire l'intervention aujourd'hui, de plus, je caressais l'espoir, avant mercredi peut-être, estimant à peu près le moment où on arriverait à l'intervention, que le Gouvernement ait pu nous transmettre enfin les documents tellement attendus et promis pour pouvoir parler chiffres.

**M. le Président.-** Monsieur PALMARO vous avez la parole.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Moi, je ne comptais pas faire d'intervention du tout, ni aujourd'hui, ni demain, mais j'ai assisté à une partie de la réunion avec M. MANZONE et vers la fin de cette réunion, j'ai eu l'occasion de dire aux représentants, M. VIORA, M. MANZONE et l'expert dont le nom m'échappe, que nous manquions énormément de documents. Certains qui étaient présents doivent s'en souvenir. Et j'avais demandé de nous donner les relevés existants, sur les douze derniers mois, pour avoir un cycle complet. Je peux dire, que les personnes présentes, représentant le Gouvernement, le Département de M. BADIA, ont répondu positivement ; elles ne se sont pas opposées à ce genre de chose. Pour l'instant, je pense que nous ne les avons pas reçus ; donc ma question est : pouvons-nous avoir rapidement ces documents ? Peut-être que ce sont les documents dont vous parliez tout à l'heure. Dans ce

cas-là, nous en ferons l'étude, mais je suis très heureux si nous pouvons les avoir très rapidement ; car bien sûr, à côté de cet intermède humoristique, si je puis dire, le problème est d'importance fondamentale, évidemment.

**M. le Président.-** Monsieur BADIA.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** J'ai simplement pris copie tout à l'heure, des pièces jointes à la lettre que le Ministre d'Etat vous adressera de manière officielle ; je précise simplement que j'ai fourni tout ce que je possède. J'espère que ces éléments vous satisferont : ils seront complétés, comme le Ministre d'Etat l'a précisé dans son rapport, à l'occasion de la mise en œuvre du système de l'épuration.

Il est vrai que la nature même des mesures étant assez complexe, nous n'avons pas, et je m'en étais expliqué une mesure en continu, régulière, de tous les paramètres et c'est ce qui peut expliquer la pauvreté relative des éléments fournis.

**M. le Président.-** La parole est à Monsieur Fabrice NOTARI.

**M. Fabrice NOTARI.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme mes collègues j'avais préparé une intervention que je dirai néanmoins la prochaine fois ! Par contre j'aimerais quand même intervenir dans ce contexte-là, sur la vente et la production d'énergie et la vente et la production de vapeur.

Comme on l'a dit, l'usine actuellement produit de la vapeur qui sert au chauffage de certains bâtiments. Il est prévu par la suite, et c'est là la question, de se servir aussi de ce système pour alimenter des bâtiments qui seront sur les délaissés S.N.C.F. Or, on sait effectivement, comme l'a dit Mme DITLOT, que l'usine a une durée de vie qui va être prolongée lorsqu'elle sera mise aux normes 2005 mais qui risque peut-être, suivant les différentes positions qui seront prises par le Gouvernement, une éventuelle délocalisation peut-être dans d'autres secteurs ; qu'advient-il donc de cette production d'énergie pour les bâtiments et est-ce qu'elle sera vraiment maintenue ou pas ? Parce que là, ça sera peut-être une recette en moins pour le budget.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Le seul élément que je puisse vous donner, c'est que, s'agissant des bâtiments qui vont être édifiés sur les délaissés S.N.C.F., il existe une réserve de chaleur qui pourrait être utilisée

par rapport à ce qui est aujourd'hui mis en œuvre. Il ne faut pas ignorer qu'il y a des périodes pendant lesquelles l'incinération des ordures ne permet pas la mise en œuvre de quantités de vapeur suffisante et que nous avons une chaufferie à gaz qui vient en complément absorber les pointes. Je le dis parce que Mme DITLOT avait évoqué, tout à l'heure, une éventuelle minoration de volume à incinérer; il faut également en tenir compte.

Nous réfléchissons aujourd'hui effectivement au devenir de l'incinérateur; je ne crois pas et, en tous les cas dans les réflexions que nous avons menées pour l'instant au plan purement technique – il s'agira d'évoquer le dispositif économique dans un deuxième temps – nous n'imaginons pas de remettre en cause la délivrance d'énergie, en tout cas calorifique, sur l'ensemble du terre-plein de Fontvieille, compte tenu de l'énorme difficulté qu'il y aurait à créer et raccorder aujourd'hui, des dispositifs indépendants au sein des immeubles existants. C'est la raison pour laquelle il faudra se tourner vraisemblablement vers la mise en œuvre d'un dispositif de chauffage centralisé, comme aujourd'hui, qui viendra peut-être, si le choix de l'abandon d'incinérateur est opéré, remplacer le dispositif actuel. Ce sera, à minima, une source d'énergie à gaz puisque c'est *a priori* la moins polluante aujourd'hui; peut-être sera-ce un dispositif différent de type pompe à chaleur ou autre. Les réflexions ont commencé; elles vont se poursuivre tout au long de l'année 2005.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme mes collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet, c'est donc une intervention au pied levé. La situation de l'usine d'incinération de la S.M.A. : actuellement, c'est une usine qui n'est plus aux normes, c'est-à-dire qu'elle rejette dans l'atmosphère des produits chimiques tels que la dioxine, les furannes, le chlore qui sont en excès des normes autorisées. Alors, face à cette situation, le Gouvernement a pris la décision, finalement, de faire les travaux nécessaires pour la mettre aux normes et pour que ces rejets n'aient plus lieu. Actuellement le problème est le suivant : il y a eu une réduction du volume incinéré, cette réduction a, à la fois des avantages et des inconvénients; des avantages parce qu'il y a moins d'émission de toxines, il y a moins d'émission de gaz carbonique aussi, mais cela veut dire qu'on ne travaille qu'avec un four, un four et demi. Il y a un four qui travaille en permanence et il y a un autre four

qui travaille tous les 15 jours. Or quand on lance le deuxième four, eh bien, pendant 10 à 14 heures, on ne filtre plus rien dans le deuxième four, tout est rejeté dans l'atmosphère.

Alors, il est très urgent d'intervenir : une fois qu'on aura fait les travaux, ceux-ci auront un impact, mais un impact limité; la solution idéale, ce serait un processus de sublimation, d'après ce que nous ont dit les experts, mais en attendant que ce processus arrive à maturité, il serait absolument fondamental de réduire la quantité des ordures à incinérer de façon à ce qu'on ne fasse plus tourner qu'un seul four et qu'on évite le processus de mise en route du deuxième four qui est, lui, générateur d'une pollution supplémentaire. Donc actuellement la mesure que je souhaiterais voir prendre par le Gouvernement, dans le cadre de la S.M.A., c'est de limiter le volume des ordures à incinérer de façon à tourner avec un seul four et ne plus incinérer les ordures ne venant pas de Monaco.

Enfin, ce qui me pose un problème, c'est aussi qu'on n'a jamais réalisé une étude d'impact de la pollution générée par l'usine de la S.M.A. sur la population monégasque. Personne, et ça m'a été confirmé, personne n'a jamais fait d'étude pour savoir si les rejets avaient effectivement des conséquences sur la santé de nos concitoyens et sur les habitants de la Principauté. Il me semble que, compte tenu de cette situation, il serait absolument fondamental que ce genre d'étude soit effectué pour que l'on sache où l'on va et pour que l'on sache si effectivement des risques sont toujours courus par les Monégasques et les habitants de la Principauté ou si ceux-ci peuvent effectivement être préservés. J'ai terminé, je souhaiterais juste conclure sur le fait que nous n'avons toujours pas ratifié la convention d'Aarhus et que je souhaiterais que l'on progresse vers une ratification.

**M. le Président.-** Monsieur GIACCARDI a la parole.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, vous nous avez donc promis de nous transmettre ces documents; avec ceux-ci, pourriez-vous nous envoyer un descriptif précis des travaux qui sont prévus? Je l'avais déjà demandé lorsque nous avions eu le rendez-vous.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Le descriptif fait partie d'une deuxième pièce annexe, qui vous sera transmise par le Ministre d'Etat, dès demain matin.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Bien, alors pour que le débat ne soit pas trop confus, c'est très simple, il y a deux points : cela fait 22 mois que le Conseil National, depuis le début de cette législature, demande la mise aux normes européennes de cette usine, avec tous les moyens techniques et financiers nécessaires; je me rappelle d'interventions nombreuses et pertinentes, l'an passé, de Conseillers Nationaux. C'est fait, le Gouvernement a mobilisé les budgets, c'est en cours de réalisation, c'est prévu pour la ligne 1 à la fin de l'année 2005 et dans la foulée pour la ligne 2. C'est une excellente nouvelle pour limiter, évidemment, les risques de pollution liés à cette usine.

Deuxième demande du Conseil National, rappelée dans le rapport : mettre en place une surveillance constante des rejets. Là je dois dire que la proposition de M. BADIA est un premier pas, avec la communication des données pour la première fois au Conseil National. Le Conseil National est plus ambitieux que ça : il demande la mise en place d'une surveillance constante des rejets, par un organisme – ça vous l'admettez dans votre rapport Monsieur le Ministre – indépendant, mais pour nous, les résultats devront faire l'objet d'une diffusion, dans un souci de vérité et de transparence, qui doit désormais, évidemment pour nous, sous-tendre la politique générale, dans tous les domaines en Principauté. Voilà où nous en sommes.

Puis il y a un troisième débat, mais qui est pour le futur : que doit-on faire – et il y a beaucoup de versions à ce sujet – pour l'avenir ? Doit-on ou pas maintenir, même aux normes européennes actuelles, une usine d'incinération en centre ville ? Il y a des arguments évidemment très importants à étudier ensemble; pour le moment, disons-le tout de même, la Principauté est en train de mettre aux normes européennes, avec les meilleures techniques, l'usine d'incinération. Nous en sommes satisfaits, c'est ce que nous voulions depuis deux ans et qui aurait dû être fait depuis longtemps.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je reçois à l'instant les documents et je me fais un plaisir de vous les remettre, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Chers Collègues, voilà les documents. Donc vous aurez dès demain matin c'est promis, la communication de ces documents.

Bien, nous avons dit que nous devons arrêter cette séance à 20 heures, compte tenu des obligations d'un

certain nombre de membres du Gouvernement, prévues de longue date. Est-ce que je peux considérer que je mets au vote ce Chapitre 1 des Recettes ?

Madame DITLOT, je vous en prie, vous avez la parole.

**Mme Michèle DITLOT.-** Juste une question à poser à Monsieur BADIA, s'il vous plaît, Monsieur le Président.

Etant donné qu'il n'y a qu'un four qui marche en permanence, Monsieur BADIA, est-ce qu'il est nécessaire, que le deuxième qui ne fonctionne que sporadiquement, intervienne dans le chauffage des immeubles de Fontvieille ?

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Ecoutez, j'avoue ne pas être un spécialiste de la répartition énergétique de la S.M.A.; je crois qu'à l'époque j'avais bien exposé le problème. Nous nous sommes trouvés face à une augmentation régulière de la quantité d'ordures ménagères récoltées en Principauté.

Dès sa construction, l'usine a été dotée d'un four de secours; mais c'est un peu comme une voiture que vous laissez au garage : il faut de temps en temps la faire rouler, parce que si vous ne l'utilisez pas, elle finit par s'endommager.

C'est la raison pour laquelle, face à l'augmentation des ordures collectées, face à la demande des communes limitrophes et au-delà, la Société Monégasque d'Assainissement s'est retrouvée face à l'opportunité d'incinérer des volumes plus grands, venant hors de Monaco.

La problématique aujourd'hui est que, à l'évidence pendant les périodes d'été où la fréquentation de Monaco est forte, un four seul ne suffit pas. Il est donc impératif, même si ce n'est pas pour tout le temps, d'équiper le dispositif de filtration pour le fonctionnement des deux fours. Le problème subsidiaire que l'on peut soulever et que vous avez abordé tout à l'heure, c'est de savoir s'il n'est pas expédiant d'augmenter de manière systématique tout au long de l'année, notre approvisionnement en allant chercher un plus grand nombre d'ordures ménagères, pour maintenir les deux fours en activité. On sait très bien que certaines communes souhaitent incinérer leurs ordures, de même qu'elles les répartissent dans d'autres sites au titre d'enfouissement. Je crois que c'est une question d'efficacité technique, efficacité thermique en l'occurrence puisqu'il faut maintenir un four dans un état de température satisfaisant, et aussi une question de rentabilité financière. Il faudra la regarder à l'horizon de l'aménagement qui sera réalisé au cours de l'année 2005, puisque vous le verrez dans le descriptif, non seulement

on adapte l'usine pour le nouveau système de filtration, mais également on améliore le fonctionnement des fours. Les difficultés soulevées font qu'aujourd'hui, lorsque le deuxième four est mis en service et n'a pas atteint sa température optimale, il rejette effectivement plus que de raison d'éléments nocifs. Ce paramètre-là ne sera certainement plus aussi prépondérant, voire à mon avis même responsable de pollution dans le cas ultérieur, dès la mise en place du dispositif de filtration.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BADIA.

Nous allons donc mettre aux voix ce chapitre 1<sup>er</sup> des recettes.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1<sup>er</sup> est adopté à l'unanimité des votants.

*(Adopté).*

Nous reprendrons demain soir nos travaux, de 17 heures à 24 heures, au chapitre 2 des recettes.

Merci à toutes et à tous.

—  
**(La séance est levée à 20 heures.)**  
—



---

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

---